

Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
pour l'année qui s'est achevée
le 31 décembre 2010, vérifiés

et le Rapport du Commissaire aux comptes

ISBN 978-92-2-223130-0 (imprimé)
ISBN 978-92-2-223131-7 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2011

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2010	1
2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration	7
3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010	35
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.....	37
5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010.....	41
Etat I. Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010	42
Etat II. Etat consolidé de la performance financière pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.....	43
Etat III. Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.....	44
Etat IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.....	45
Etat V-A. Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010	46
Etat V-B. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Institut international d'études sociales pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010	47
Etat V-C. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010	48
Etat V-D. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010.....	49
Etat V-E. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010.....	50

	<i>Page</i>
Eat I (format des Normes comptables du système des Nations Unies) Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010	91
Eat II (format des Normes comptables du système des Nations Unies) Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2010	94
6. Annexe. Informations complémentaires non vérifiées.....	107

1. Rapport financier sur les comptes de 2010

Introduction

1. Les états financiers consolidés sont établis et soumis au Conseil d'administration conformément aux articles 23 et 28 respectivement du Règlement financier de l'OIT. Le rapport de la Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers et l'opinion de la Commissaire sur le sujet sont eux aussi soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 du Règlement financier.

2. Les états financiers consolidés de 2010 ont été dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et présentés sous la forme prescrite par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils rassemblent pour la première fois toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Conseil administration, y compris le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin).

3. Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, on a appliqué aux états financiers 19 de ces normes portant sur les questions suivantes:

- effets des variations des cours des monnaies étrangères;
- coûts d'emprunt;
- consolidation;
- participation dans des entreprises associées;
- participation dans des co-entreprises;
- produit des opérations avec contrepartie directe;
- information financière dans les économies hyperinflationnistes;
- contrats de construction;
- événements postérieurs à la date de clôture;
- instruments financiers;
- immeubles de placement;
- provisions, passifs éventuels et actifs éventuels;
- informations relatives aux parties liées;
- présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques;
- produit des opérations sans contrepartie directe;
- présentation de l'information budgétaire dans les états financiers;

- avantages du personnel;
 - dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie;
 - agriculture.
4. Les états financiers de l'exercice 2008-09 ont été retraités pour refléter l'adoption de nouvelles normes IPSAS, en particulier la consolidation du Centre de Turin et d'autres modifications apportées aux politiques comptables qui ont été adoptées pour améliorer l'information présentée dans les états financiers. Ces retraitements sont résumés dans les notes 3 et 4.
5. Les états financiers consolidés de 2010 intègrent bon nombre des ajustements financiers requis par les IPSAS. Des ajustements supplémentaires seront opérés dans les années à venir, y compris l'évaluation et la présentation des inventaires pour les publications et les autres documents imprimés, l'information sectorielle, la présentation des comptes sous la forme d'un bilan pour le mobilier et le matériel, la comptabilisation des dons en nature et la communication d'informations sur les obligations locatives. L'application pleine et entière des IPSAS est prévue à l'horizon 2012.
6. Conformément à la version amendée du Règlement financier approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2009, les états financiers consolidés de 2010 sont établis annuellement.

Résultats financiers pour 2010

7. **L'état consolidé de la situation financière, état I**, indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves ainsi que les soldes des fonds accumulés de l'Organisation au 31 décembre 2010. Cet état comprend l'intégration pleine et entière du Centre de Turin dans les états financiers de l'OIT conformément aux IPSAS. Parmi les actifs consolidés de l'Organisation figurent ses terrains et bâtiments comptabilisés à leur juste valeur – 487,3 millions de dollars E.-U. – déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante. Etant donné l'adoption de la norme IPSAS-23 en 2010, les recettes au titre des contributions volontaires ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les contributions volontaires à recevoir se chiffrant à 354,5 millions de dollars E.-U. Un montant correspondant lié aux services que l'OIT n'a pas encore fournis a été porté au passif. Un montant de 652,5 millions de dollars E.-U. inscrit au passif au titre des avantages du personnel comprend l'intégralité des sommes dues calculées sur une base actuarielle au titre des prestations de maladie après la cessation de service. En outre, une provision pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, d'un montant de 13,6 millions de dollars E.-U., a été constituée dans le cas des Etats Membres dont les arriérés ont entraîné la perte du droit de vote.
8. Les actifs nets consolidés de l'Organisation ont augmenté de 29,9 millions de dollars E.-U. (12,8 pour cent) par rapport à 2009. La ventilation détaillée des actifs par fonds figure en annexe (non vérifiés).
9. **L'état consolidé de la performance financière, état II**, indique les résultats des opérations de l'Organisation, y compris le Centre de Turin, pour 2010, avec un excédent net total de 52,4 millions de dollars. Cet état comprend les résultats pour le budget ordinaire et pour l'ensemble des autres fonds et entités gérés par l'OIT. C'est la première fois que les états financiers sont établis annuellement. On y trouve des informations comparatives fondées sur les états financiers de la période biennale 2008-09, ajustés compte tenu des résultats du Centre de Turin exprimés dans la monnaie de

fonctionnement de l'Organisation. Des informations détaillées sur les résultats ainsi que des données sur les recettes, les dépenses, les variations de l'actif net sont présentées par fonds en annexe (non vérifiés).

10. L'**état consolidé des variations de l'actif net, état III**, présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nets au début de 2008, les résultats nets de la période biennale 2008-09 et de 2010 ainsi que les ajustements requis par les IPSAS qui ont été effectués à ce jour, y compris la consolidation du Centre de Turin, les retraitements et les ajustements sur les exercices antérieurs.

11. Le **tableau consolidé des flux de trésorerie, état IV**, indique le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'Organisation, y compris le Centre de Turin, à la fin de 2009 et de 2010.

Budget ordinaire

12. A sa 98^e session (juin 2009), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2010-11 un budget des dépenses s'élevant à 726 720 000 dollars et, pour la même période, un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour 1 dollar pour cet exercice, a donné lieu à un budget des recettes atteignant 777 590 400 francs suisses. Les contributions réelles pour la période biennale refléteront l'admission de la République des Maldives le 15 mai 2009 et un montant à 777 592 898 francs suisses sera comptabilisé au titre de recettes. Aucun changement n'a été apporté au budget approuvé des dépenses.

13. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2010 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 28. Valorisées au taux de change budgétaire et calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2010 se sont élevées à 363 362 335 dollars. Les dépenses engagées en 2010 au titre du budget ordinaire se sont élevées à 331 632 212 dollars. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour 2010, au taux de change budgétaire, s'est établi à 31 730 123 dollars. Après avoir été recalculé au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (0,951 franc suisse pour 1 dollar), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'élève à 35 700 559 dollars. Ces montants correspondent aux résultats de la première année de la période biennale.

14. L'OIT n'établissant pas de budget annuel, l'état V-A fournit aux fins de comparaison budgétaire la moitié du budget biennal approuvé afin de répondre aux prescriptions requises par les IPSAS. Les résultats pour 2010 ne font pas apparaître un excédent au sens de l'article 18 du Règlement financier car cela ne sera déterminé qu'à la fin de l'exercice financier, au 31 décembre 2011.

15. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, lors du calcul de l'excédent du budget ordinaire, une provision est constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non acquittées au 31 décembre 2010. Le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2010 s'élevant à 82 476 015 francs suisses, contre 71 933 033 francs suisses au 31 décembre 2009, la provision nécessaire au 31 décembre 2010 était supérieure de 10 542 982 francs suisses à celle qu'il avait fallu constituer au 31 décembre 2009. De ce fait, l'ajustement net des recettes et des dépenses s'est traduit par un solde débiteur de 11 086 206 dollars (10 542 982 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2010).

16. Le déficit résultant du recouvrement de contributions en deçà du niveau du budget (11 086 206 dollars soit 10 542 982 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2010) sera combiné avec les résultats pour 2011. S'il y a excédent, il sera viré au Compte de programmes spéciaux, conformément au paragraphe 3 de l'article 18 du Règlement financier. S'il y a déficit, il viendra réduire le solde de l'excédent budgétaire qui aurait été porté au crédit des Etats Membres conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement financier.

Fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement

17. Les fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement représentaient au 31 décembre 2010 un actif net d'un montant de 31,4 millions de dollars. Il s'agit des fonds détenus par des unités faisant partie intégrante de l'OIT, y compris l'Institut international d'études sociales (IIES), le Centre interaméricain de documentation et de recherche en matière de formation professionnelle (CINTERFOR), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le Centre de Turin et le Tribunal administratif de l'OIT. Les résultats budgétaires globaux de ces fonds dont les budgets ont été approuvés par le Conseil d'administration ou par le Conseil du Centre de Turin pour 2010 sont résumés dans les états V-B à V-E, et les informations sur l'actif net de chaque fonds figurent en annexe. Les écarts sensibles entre les budgets adoptés et les dépenses réelles de chacune de ces entités, pour lesquelles un budget distinct a été adopté par le Conseil d'administration ou par le Conseil du Centre de Turin, sont exposés ci-après:

- IIES – Le montant des recettes s'est élevé à 2 856 000 dollars et le montant des dépenses à 3 381 000 dollars au total pour 2010. Le déficit net s'est chiffré à 525 000 dollars pour 2010 du fait que les recettes provenant du budget ordinaire ont été plus faibles que prévu, ce qui a été compensé par une légère augmentation des recettes provenant des publications et par des dépenses de personnel inférieures aux prévisions. Le déficit a été financé au moyen des soldes de fonds accumulés.
- CINTERFOR – Le montant des recettes de 1 297 000 dollars a été supérieur de 17 000 dollars au montant prévu, en raison du recouvrement de contributions versées par de nouvelles organisations membres. Les dépenses qui ont atteint au total 1 312 000 dollars ont été inférieures de 68 000 dollars au montant prévu, ce qui a entraîné un déficit net pour 2010 de 15 000 dollars qui a été financé au moyen des soldes de fonds accumulés.
- CIS – Les recettes (1 256 000 dollars) et les dépenses (1 305 000 dollars) ont donné lieu à un déficit net de 49 000 dollars qui a été financé au moyen des soldes de fonds accumulés. Les contributions en nature provenant du budget ordinaire ont été inférieures de 468 000 dollars au montant budgétisé en raison d'économies réalisées au niveau des dépenses de personnel qui ont été engagées pour le personnel d'appui relevant du budget ordinaire et affecté au centre. Les dépenses extrabudgétaires ont été inférieures de 216 000 dollars au montant budgétisé, en raison des ressources allouées à la deuxième année de la période biennale.
- Centre de Turin – Les recettes qui se sont élevées à 39,1 millions d'euros (51,8 millions de dollars) ont été supérieures de 1,7 million d'euros (2,2 millions de dollars) au montant prévu dans le budget, en raison des recettes plus élevées que prévu provenant des services de formation du Centre. Les dépenses qui ont atteint au total 37,7 millions d'euros (50 millions de dollars) ont été inférieures d'un

million d'euros (1,3 million de dollars) au montant prévu, ce qui a dégagé un excédent de 1,9 million d'euros (2,6 millions de dollars) après les ajustements d'un montant de 0,5 million d'euros (0,7 million de dollars) opérés pour tenir compte des changements dans les provisions et d'autres facteurs financiers. Cet excédent doit être comparé avec le déficit budgétaire prévu de 1,2 million d'euros (1,6 million de dollars).

Ressources extrabudgétaires

18. Les dépenses consacrées à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont atteint au total 241,7 millions de dollars en 2010, dont 1,7 million a été financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 240 millions par d'autres donateurs.

Versements à titre gracieux

19. Au cours de l'exercice 2010, les versements effectués à titre gracieux ont atteint 29 500 dollars (200 000 dollars en 2008-09).

2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et sur d'autres questions

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Le 26 mars 2007, lors de sa 298^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a nommé le Vérificateur général du Canada comme Commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, lors de sa 310^e session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat du Vérificateur général du Canada pour les 73^e et 74^e exercices se terminant le 31 décembre 2015.

Il s'agit du deuxième audit des états financiers de l'Organisation que nous réalisons. L'Organisation internationale du Travail a établi pour la première fois des états financiers annuels, conformément à son Règlement financier révisé. Elle a en outre consolidé les opérations de son entité contrôlée, le Centre international de formation. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers consolidés de 2010. Il renferme également des observations et des recommandations portant sur les trois secteurs visés par nos travaux d'audit de performance en 2010 : ressources humaines – formation et perfectionnement; mesure de la performance et compte rendu sur les résultats; et audit interne. Nous serons heureux de vous donner plus de précisions sur ces points lors de la réunion de juin 2011 du Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Canada est nommé pour un mandat fixe non renouvelable de dix ans. Mon mandat prendra donc fin le 30 mai 2011. Les travaux d'audit visant l'Organisation ont été terminés au cours de mon mandat et j'ai signé le rapport de l'auditeur indépendant et le présent rapport. Ce dernier sera présenté au Conseil d'administration lors d'une réunion qui aura lieu après la fin de mon mandat. Je vous annonce donc avec regret que je n'assisterai pas à cette réunion. Mon successeur n'a pas encore été nommé. Madame Marian McMahon, la Vérificatrice générale adjointe chargée de l'audit de l'Organisation, présentera donc mon rapport lors de cette réunion.

Nous désirons remercier le Directeur général, le Directeur exécutif, Gestion et Administration, le Trésorier et Contrôleur des finances et leur personnel pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail de notre bureau.

La Vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 29 avril 2011

Sommaire exécutif

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (l'OIT ou l'Organisation). Nous avons conclu qu'ils donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière consolidée de l'OIT au 31 décembre 2010, des résultats consolidés de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, comme il est précisé dans la note 2 aux états financiers. Nous avons conclu également que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements décrits dans la note 4. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'OIT dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous les aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.

Nous avons examiné les évaluations de 19 normes supplémentaires effectuées par l'Organisation dans le cadre de son adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Neuf de ces normes ont eu une incidence sur les états financiers consolidés. De plus, nous avons examiné les progrès réalisés par l'Organisation en vue d'adopter l'IPSAS 12 – Stocks pour ses états financiers consolidés de 2011. Pour réussir la mise en œuvre des normes IPSAS, il est primordial que tous les services administratifs soient associés au réaménagement des processus opérationnels et des méthodes comptables de l'OIT.

Nous avons audité les contrôles informatiques généraux et les contrôles d'application de l'OIT dans le but de pouvoir adopter une stratégie d'appui sur les contrôles à l'avenir. Nous avons cependant relevé des faiblesses dans les contrôles manuels. Nous n'avons donc pas pu leur accorder notre confiance dans le cadre de l'audit de 2010. Nous avons constaté que l'Organisation n'avait toujours pas donné suite entièrement à quatre de nos recommandations sur les contrôles informatiques généraux. Nous prévoyons poursuivre nos travaux portant sur les contrôles informatiques généraux et les contrôles d'application au cours de l'été.

En plus de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné les trois secteurs suivants : ressources humaines – formation et perfectionnement; mesure de la performance et compte rendu sur les résultats; et audit interne.

Ressources humaines – formation et perfectionnement : Nous avons examiné si l'OIT recensait et analysait ses besoins en matière de formation de manière à pouvoir réaliser son mandat et si elle surveillait ses plans annuels de formation et de perfectionnement. De plus, nous avons examiné si l'OIT évaluait l'efficacité de ses activités de formation et de perfectionnement pour s'assurer qu'elles concourent à l'atteinte de ses buts en tant qu'organisation. Nous avons constaté que l'OIT avait mis en place certains éléments de processus afin d'évaluer et d'analyser les besoins en matière de formation à l'appui de son mandat. Elle assure un suivi des plans de formation et de perfectionnement annuels et, dans une certaine mesure, elle évalue l'efficacité des activités de formation et de perfectionnement mises en œuvre pour faire avancer les buts de l'Organisation.

L'OIT a posé des assises solides pour favoriser l'apprentissage et le perfectionnement. Néanmoins, elle peut faire mieux pour accroître sa capacité institutionnelle et s'assurer que les activités liées à la formation et au perfectionnement favorisent les buts et les résultats visés par l'Organisation.

Mesure du rendement et compte rendu sur les résultats : Nous avons examiné les résultats présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme pour 2008-2009 pour un échantillon de cinq indicateurs. Pour chaque indicateur retenu, nous avons examiné les procédures mises en place par l'OIT pour générer les données qui étayent les indicateurs et pour s'assurer que celles-ci étaient fiables. Nous avons également examiné la structure et le contenu du Rapport sur l'exécution du Programme afin de déterminer la mesure dans laquelle il reflète l'objectif de la gestion axée sur les résultats adoptée par l'OIT de « gérer et mesurer ses performances à l'aune des résultats auxquels elle entend contribuer dans le monde réel ».

Nous avons constaté que les procédures mises en place pour produire les données relatives aux indicateurs retenus étaient assez adéquates pour en assurer la fiabilité. Nous avons constaté que l'OIT avait instauré plusieurs éléments d'un modèle de gestion axée sur les résultats. Pour la période biennale de 2008-2009, la stratégie adoptée par l'OIT pour les budgets de programmes et la mesure de la performance prévoient le recours à des indicateurs et à des résultats à atteindre, qui sont tous essentiels à une gestion axée sur les résultats.

Même si les méthodes de mesure de la performance et de compte rendu des résultats de l'OIT s'améliorent, il reste un certain nombre de défis à relever avant que deux des objectifs clés de ces activités – permettre à la direction de surveiller et d'améliorer la performance des programmes et donner au Conseil d'administration l'information sur les responsabilités dont il a besoin pour jouer son rôle de surveillance en temps opportun – puissent être entièrement réalisés.

Audit interne : Nous avons examiné si les plans sur les risques d'audit et les rapports d'étape du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) avaient été préparés et soumis à l'approbation du Directeur général en temps opportun. Nous avons aussi vérifié si l'utilisation des ressources et l'avancement des plans de travail faisaient l'objet d'un suivi périodique.

Nous avons constaté que l'IAO avait mené une évaluation exhaustive des risques afin d'établir des plans de travail biennaux conformément à sa stratégie de couverture d'audit établie en 2006, et de remplir son mandat et sa mission. Cette stratégie lui a permis de définir la couverture d'audit requise pour donner au Directeur général et au Conseil d'administration les assurances nécessaires sur l'efficacité et l'efficacé du système de contrôle interne de l'OIT. Il s'agit d'un pas en avant dans la planification des activités de l'IAO. Cependant, l'IAO doit faire correspondre ses ressources au plan de travail de chaque exercice biennal et examiner régulièrement et en temps opportun les progrès réalisés.

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au pays, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui établit les normes d'audit et de certification. Sur la scène internationale, la vérificatrice générale est membre du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public (CNCISP) et le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.

Notre mandat

3. Le vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'OIT pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008. Le *Règlement financier* de l'OIT, au chapitre IX et dans son annexe, précise le mandat qui régit l'audit externe. Selon ce Règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Étendue et objectifs de l'audit

4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.

L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si :

- les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies;
- les méthodes comptables stipulées à la note 2 aux états financiers consolidés ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, à l'exception des changements qui sont expliqués à la note 4;

- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

5. Nous avons mené notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend des examens, au moyen de sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers consolidés. L'audit comprend également une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
6. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leur environnement d'exploitation, des risques d'entreprise auxquels ils font face, de la façon dont ils gèrent ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet de l'OIT et du Centre international de formation, et de leur environnement, notamment leurs contrôles internes, lors d'audits antérieurs. Nous avons acquis cette compréhension pour pouvoir planifier notre audit et pour pouvoir déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
7. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers consolidés à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
8. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise et les autres risques d'audit que nous avons recensés, ainsi que les procédures que nous prévoyons appliquer à l'égard de chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction de l'Organisation. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation consolidés de l'Organisation et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers consolidés. Nous avons concentré nos efforts sur les risques élevés d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation, en nous fondant sur notre compréhension de l'OIT, de son entité contrôlée et de leurs activités.
9. Le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au Comité consultatif de contrôle indépendant au cours d'une réunion qui a eu lieu en septembre 2010. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avions relevé les secteurs comportant un risque

élevé et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation consolidé actuel de l'OIT était complète. Le plan d'audit décrivait également les trois secteurs sur lesquels porteraient nos travaux d'audit de performance : ressources humaines – formation et perfectionnement; mesure de la performance et compte rendu sur les résultats; et audit interne.

Résultats de l'audit

10. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2010 de l'Organisation. Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'OIT et de son entité contrôlée au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats consolidés de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies exposées à la note 2 aux états financiers consolidés.
11. Nous avons inclus, dans l'opinion, un paragraphe d'observations sur un point qui nécessite de l'attention. Ce type de paragraphe est inclus dans l'opinion du Commissaire aux comptes si, selon son jugement, le point revêt une importance telle qu'il est fondamental aux utilisateurs pour leur permettre de comprendre les états financiers consolidés.
12. Dans le paragraphe d'observations, nous voulons attirer l'attention sur la note 3 aux états financiers consolidés qui décrit les ajustements apportés aux chiffres correspondants des états financiers de 2008-2009 visant notamment les montants au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. À notre avis, les ajustements apportés à l'exercice précédent ont été comptabilisés et présentés comme il se doit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.
13. Conformément au *Règlement financier* de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, à l'exception des changements qui sont expliqués à la note 4 aux états financiers consolidés.
14. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.
15. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information à fournir qui pourraient, prises tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers consolidés ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords, le cas échéant, ont été réglés de façon satisfaisante. Nous n'avons aucune question non résolue à signaler.

16. De plus, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers consolidés. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil d'administration.
17. La préparation des états financiers consolidés exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers consolidés et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes concernent le passif au titre des avantages sociaux, notamment de l'assurance-maladie après la cessation de service, la portion des placements investis au titre de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé détenue pour le compte de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la juste valeur des terrains et des bâtiments, la juste valeur des investissements et la provision pour créances douteuses au titre des sommes à recevoir et du prêt. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné le dossier de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs et exécuté les autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants.

Réalisation de l'audit

18. Il s'agit du deuxième audit des états financiers de l'Organisation réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Nous avons donc mis à jour notre description du référentiel d'information financière et l'environnement de contrôle général de l'OIT. Nous désirons remercier l'OIT pour le temps qu'elle nous a consacré et exprimer notre reconnaissance au Directeur général, au Directeur exécutif, Gestion et Administration, au Trésorier et Contrôleur des finances et à leur personnel pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

19. Conformément aux Normes internationales d'audit et au *Règlement financier* de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'Organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir, ainsi que les autres questions qui, selon

notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, dont nous discuterons avec le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous exposons ci-dessous les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.

20. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des possibilités d'améliorer les contrôles financiers et les contrôles informatiques de l'OIT dont nous avons discuté avec le Trésorier et Contrôleur des finances, le service des TI et leurs employés. Des points importants sont signalés dans la partie du présent rapport qui traite de l'environnement de contrôle des TI. Une lettre de recommandations résumant nos observations moins importantes et renfermant des recommandations fondées sur nos constatations sera remise à la direction d'ici la fin juin.
21. Nous avons aussi fait un suivi des observations et des recommandations que nous avons formulées dans notre rapport d'audit de 2008-2009. Nous constatons que 7 des 11 recommandations visant les TI ont été mises en œuvre par la direction. La mise en œuvre des 4 autres recommandations exigera un surcroît d'efforts ou l'approbation de la direction. Par ailleurs, la direction a donné suite à 11 des 17 recommandations formulées dans le cadre de l'audit des états financiers. Sur les 6 recommandations qui restent, 4 exigent des changements aux systèmes informatiques et les dernières doivent faire l'objet de discussions approfondies pour modifier les processus. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction pour donner suite aux recommandations que nous avons formulées lors de l'audit de 2008-2009.

Mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'OIT — progrès à ce jour

22. En 2010, l'OIT a évalué 15 Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et conclu que les normes IPSAS décrites ci-après seraient mises en œuvre en raison de leur incidence sur les états financiers.
23. Dans son rapport de mars 2011 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS qui a été présenté au Conseil d'administration, l'OIT a signalé que, pour les états financiers de 2010, elle disposerait des éléments suivants :
 - consolidation des comptes du Centre international de formation de l'OIT (Turin) dans les états financiers de l'OIT (IPSAS 6);
 - application de la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les recettes provenant de la vente de biens et de services, notamment les publications, la location de locaux et les frais perçus en contrepartie de services fournis à d'autres entités (IPSAS 9);
 - présentation d'informations sur les risques potentiels en ce qui concerne les investissements, les avoirs en devises, les contrats d'achat à terme et les montants à encaisser (IPSAS 15);

- application de la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les contributions volontaires aux projets de coopération visant de l'assistance technique (IPSAS 23).
24. Au cours de l'exercice considéré, l'Organisation a modifié la durée de sa période de présentation de l'information financière afin de se conformer aux IPSAS. Le *Règlement financier* de l'Organisation a donc été modifié en conséquence à partir du 1^{er} janvier 2010. L'établissement d'états financiers annuels respecte les principes sous-jacents au référentiel comptable des IPSAS, tout en restant acceptable aux termes des Normes comptables du système des Nations Unies. La direction n'a pas été en mesure de retraiter les chiffres des états financiers de 2008-2009, sur une base annuelle, aux fins de comparaison en 2010. Elle nous a fait savoir que cela n'était pas possible en raison des limites des systèmes informatiques de l'Organisation. À notre avis, une période de présentation de l'information financière à titre comparatif aurait été le référentiel d'information financière à privilégier; cependant, l'information fournie sur les écarts est adéquate.
25. Un autre changement important apporté par l'OIT en 2010 concerne la consolidation de son entité contrôlée, le Centre international de formation. Cette modification a été comptabilisée rétroactivement, ce qui veut dire que les actifs nets au 1^{er} janvier 2008 ont été retraités, tout comme l'excédent net de 2008-2009 et les recettes et les dépenses présentées dans l'État de la performance financière de 2008-2009 de l'Organisation. L'actif et le passif présentés dans l'État de la situation financière de 2008-2009 ont aussi été retraités. Nous sommes satisfaits de la présentation adoptée par la direction de l'Organisation et nous estimons que toutes les opérations importantes conclues entre l'OIT et le Centre international de formation ont été éliminées dans les états financiers consolidés, à l'exception des opérations reportées dans le cadre d'une transition pluriannuelle qui sont présentées dans la note 2 aux états financiers consolidés.
26. L'Organisation a adopté l'IPSAS 15, Instruments financiers : Informations à fournir et présentation. Une note a été ajoutée aux états financiers consolidés qui décrit la politique de gestion du risque financier de l'OIT, sa politique de gestion du capital ainsi que la manière dont l'Organisation gère les risques de change, d'intérêt, du marché, de crédit et de liquidité pour ses instruments financiers. Nous estimons que toutes les informations requises aux termes des IPSAS ont été fournies dans cette note.
27. Pour se conformer à toutes les exigences d'information de l'IPSAS 15, l'OIT a dû adopter une nouvelle méthode comptable selon laquelle les emprunts à long terme sont désormais comptabilisés à leur juste valeur, au lieu de leur valeur historique. Cette modification a été appliquée rétroactivement. Le montant comptabilisé au titre de l'emprunt au 31 décembre 2009 a donc diminué, passant de 57,5 à 42,9 millions de dollars US. Cette variation de la juste valeur en 2010 est constatée au moyen d'un ajustement apporté aux actifs nets.

28. Une autre modification de méthodes comptables apportée par l'OIT dans ses états financiers consolidés de 2010 vise l'adoption de l'IPSAS 23 sur les produits des opérations sans contrepartie directe. Cette IPSAS exige que les contributions volontaires soient comptabilisées comme des créances lors de la signature des ententes et qu'un passif correspondant soit aussi comptabilisé si l'entente prévoit des modalités concernant la réalisation de projets. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 354,5 millions de dollars US des sommes à recevoir et des passifs. Lorsque les contributions volontaires ne sont pas assorties de conditions, elles sont comptabilisées dans les recettes au moment de la signature des ententes et lorsque leur recouvrement est assuré. Nous estimons que l'Organisation a respecté l'exigence prévue dans cette IPSAS.
29. Les dépenses extrabudgétaires sont désormais comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les états financiers consolidés. En 2010, l'Organisation a recueilli toutes les informations dont elle avait besoin auprès des régions et des bureaux nationaux pour comptabiliser ces dépenses supplémentaires selon cette méthode. Cette modification a été appliquée prospectivement et ne touche que les résultats de 2010. À la suite de cette modification, comme l'indique la note 4, les dépenses ont augmenté de 2 millions de dollars US en 2010.

Autres modifications de méthodes comptables

30. L'OIT a adopté une nouvelle méthode comptable pour la constatation des gains et des pertes actuariels relatifs au passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. Lors de l'adoption de l'IPSAS 25 – Avantages sociaux en 2008-2009, l'Organisation avait retenu une stratégie selon laquelle les gains et les pertes actuariels supérieurs à certains seuils étaient amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés cotisant au régime et comptabilisés dans l'excédent net (stratégie généralement connue sous le nom de « méthode du corridor »). La direction a décidé d'appliquer la nouvelle méthode rétroactivement afin d'accroître sa comparabilité avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Cela s'est traduit par la comptabilisation de tous les gains et pertes actuariels dans l'État de la performance financière de la période où ils sont survenus. Cette modification rétroactive a réduit le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009 de 127,7 millions de dollars US. En 2010, la perte actuarielle de 67,3 millions de dollars est constatée dans les actifs nets des états financiers consolidés. Veuillez consulter la note 16 pour obtenir des informations sur la modification en 2010.

Ajustements apportés à l'exercice précédent

31. Au cours de l'audit, nous avons cerné des ajustements apportés par l'OIT qui ont eu une incidence sur les états financiers de l'exercice précédent. L'OIT a ajusté les résultats financiers comparatifs pour 2008-2009, comme l'exigent les Normes

comptables du système des Nations Unies. Ces ajustements comprennent ce qui suit :

- Un passif a été ajouté au titre des avantages sociaux (y compris l'assurance-maladie après la cessation de service et les indemnités de rapatriement) pour les employés du Centre international de formation. Aux termes de l'IPSAS 25, le passif constitué par les régimes d'avantages sociaux multi-employeurs des entités contrôlées est considéré comme un passif de l'entité mère, sauf si une entente signée prévoit le contraire. En 2008-2009, la direction n'avait pas inclus ces passifs, car ils étaient présentés dans les notes aux états financiers du Centre international de formation et que cela était considéré comme approprié à l'époque. Un montant supplémentaire de 43,8 millions de dollars US a été comptabilisé dans le passif au 31 décembre 2009 aux fins de comparaison.
- Selon un examen effectué en 2010 des données démographiques qui ont servi au calcul du passif actuariel pour l'assurance-maladie après la cessation de service, le nombre d'employés actifs admissibles à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel avait été sous-évalué. Cette sous-évaluation concerne également l'évaluation actuarielle exécutée en 2008-2009. Par conséquent, le passif au 31 décembre 2009 a été retraité et augmenté de 46,4 millions de dollars.
- Un passif relatif aux donateurs a été comptabilisé pour tenir compte d'une contribution au Compte supplémentaire du budget ordinaire lorsque les conditions de performance n'étaient pas encore satisfaites. Le passif enregistré au 31 décembre 2009 a donc été retraité et augmenté de 4,1 millions de dollars.

Nous estimons que les états financiers consolidés de l'OIT ont été correctement retraités pour refléter les ajustements susmentionnés apportés à l'exercice précédent.

Questions d'audit connexes

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

32. À l'heure actuelle, l'OIT prépare ses états financiers selon des normes qui reposent sur les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).
33. Nous continuons d'encourager vivement le passage par les organisations du système des Nations Unies aux normes IPSAS. Ce nouveau référentiel comptable améliorera la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.
34. Afin d'assurer une mise en œuvre uniforme des IPSAS dans l'ensemble de l'ONU, un groupe de travail a été mis sur pied. Ce groupe de travail interprète les diverses

IPSAS dans le contexte unique de l'environnement des Nations Unies. À notre avis, les diverses organisations onusiennes, y compris l'OIT, doivent encore évaluer des questions qui demeurent en suspens. Ainsi, nous estimons que d'autres organisations des Nations Unies et leurs agences spécialisées devraient être considérées comme des parties liées. Même si les normes IPSAS n'exigent pas la présentation de cette information dans leurs états financiers actuels, les principes qui les sous-tendent devraient prévoir que les organisations des Nations Unies et leurs agences spécialisées sont des parties liées et qu'il serait approprié pour l'OIT de fournir de l'information sur la nature des opérations conclues avec ces parties liées dans ses états financiers.

35. L'adoption des IPSAS est une entreprise de taille qui exige des efforts considérables et permanents en matière de gestion de projets, de formation du personnel au siège et dans les bureaux de l'Organisation, d'élaboration de méthodes et de procédures comptables, ainsi que des investissements dans les systèmes nécessaires à la saisie des données indispensables.
36. **Recommandation** — Nous encourageons l'Organisation internationale du Travail à continuer de participer aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur les IPSAS afin de veiller à ce que celui-ci réalise ses objectifs de comparabilité et d'uniformité dans l'application des IPSAS dans toutes les organisations onusiennes.

Réponse de l'Organisation internationale du Travail — Nous acceptons la recommandation. Le Bureau participe régulièrement aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur les IPSAS. Le Trésorier a récemment été nommé vice-président du Groupe de travail et il usera de son influence pour faire la promotion d'une mise en œuvre harmonisée des IPSAS qui tienne compte de la diversité des environnements dans lesquels fonctionnent les différentes organisations des Nations Unies.

Mise en œuvre des IPSAS — étapes à venir

37. En mars 2011, le Conseil d'administration a pris note du plan révisé de mise en œuvre des normes IPSAS. Selon ce plan, l'OIT devra se conformer à 24 des 28 normes IPSAS d'ici la fin de 2011, et elle devra toutes les respecter d'ici la fin de 2012.
38. L'OIT a réussi son adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) jusqu'à maintenant. Elle a évalué 19 des 28 normes IPSAS dont elle a besoin pour établir des états financiers qui soient entièrement conformes à ces normes d'ici 2012. Neuf de ces normes ont une incidence sur les états financiers consolidés et ont été appliquées aux états financiers consolidés de l'Organisation. Il faudra encore privilégier la mise en œuvre continue d'une approche coordonnée faisant appel aux services des ressources humaines, aux services informatiques et aux services de l'approvisionnement pour assurer le succès continu du projet.

39. La mise en œuvre de certaines normes nécessite des efforts importants et une planification préalable. En 2010, par exemple, l'Organisation a procédé à toutes les analyses requises et préparé toutes les informations financières nécessaires pour la mise en œuvre de la norme IPSAS 12 – Stocks. Elle a fait l'inventaire de ses stocks au 1^{er} janvier 2011 et modifié les données sur ses stocks permanents en conséquence. Il lui aura fallu faire tout cela pour assurer la mise en œuvre d'une seule norme IPSAS pour les états financiers de 2011.
40. L'Organisation continue de faire des progrès dans l'élaboration de méthodes comptables conformes aux IPSAS et l'identification des réaménagements qui doivent être apportés aux processus. Pour l'heure, le défi le plus important que l'OIT doit relever est de s'assurer que les données financières des différents systèmes de planification des ressources de l'organisation (ERP) et les autres informations sont recensées et saisies d'une manière conforme aux exigences des IPSAS en matière de rapport. L'OIT adoptera avec succès les IPSAS comme référentiel d'information financière seulement si elle dispose des données requises et complètes.
41. Pour réussir la mise en œuvre des normes et faire en sorte que l'information financière améliorée apporte, en temps voulu, ses bienfaits, il est primordial que tous les services administratifs soient associés au réaménagement des processus opérationnels et des méthodes comptables. De plus, la haute direction doit déterminer comment utiliser au mieux les nouvelles informations en vue d'améliorer la mise en œuvre des programmes.
42. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'Organisation, nous continuerons de surveiller le processus de transition et de faire part, dans les meilleurs délais, à la direction et au Conseil d'administration de nos observations ou de nos préoccupations tout au long de cette transition.

Environnement de contrôle informatique de l'OIT

43. Dans le cadre de l'audit de l'exercice considéré, nous avons continué d'améliorer notre compréhension des activités de l'Organisation, de ses opérations financières régionales (en Asie et en Afrique), de ses systèmes comptables, de ses processus, du référentiel comptable fondé sur les Normes comptables du système des Nations Unies et des normes IPSAS qui ont été adoptées par l'Organisation, y compris la consolidation de ses états financiers avec ceux du Centre international de formation.
44. En vue d'adopter une stratégie d'appui sur les contrôles, nous avons recensé et documenté les contrôles exercés par la direction pour s'assurer de l'existence, de l'exhaustivité et de l'exactitude des opérations. Nous avons, de plus, déterminé s'il existait des contrôles dans les systèmes informatiques qui avaient une incidence sur les états financiers et nous les avons testés. Il nous a fallu faire de même pour les contrôles manuels mis en place par la direction pour s'assurer que les opérations étaient comptabilisées conformément au référentiel comptable de l'OIT.

45. En avril 2010, notre équipe d'audit informatique a évalué les contrôles informatiques généraux du principal système financier de l'OIT, IRIS (Oracle Financials). Ce système a été retenu en vue d'être examiné, car il traite le gros des opérations financières du siège de l'Organisation et il est géré et contrôlé au niveau central.
46. L'évaluation des contrôles informatiques généraux visait à aider l'équipe affectée à l'audit des états financiers de l'OIT à adopter une stratégie d'appui sur les contrôles. En juillet 2010, nous avons remis une lettre de recommandations à la haute direction de l'Organisation, dans laquelle nous présentions onze observations sur les déficiences que nous avons relevées dans l'environnement de contrôle de l'Organisation.
47. Nous avons fait un suivi des mesures prises par l'OIT pour donner suite aux observations formulées dans cette lettre de recommandations, et avons constaté que l'OIT avait donné suite à sept des onze recommandations. Trois des quatre recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre concernent des problèmes visant la façon dont l'OIT accorde et revoit les droits d'accès au sein de son principal système financier, IRIS. La quatrième observation concerne le fait que la direction de l'Organisation n'a pas encore approuvé un plan de reprise des activités après une interruption imprévue de ses systèmes informatiques.
48. À l'automne 2010, nous avons amorcé un examen des contrôles manuels et des contrôles d'application informatiques visant le traitement de la paye et des dépenses budgétaires ordinaires au siège de l'OIT. Nous avons relevé des déficiences dans l'application des contrôles manuels internes visant le système de la paye. Nous n'avons donc pas été en mesure de nous fier à ces contrôles en vue d'obtenir une assurance d'audit. Le montant de l'ajustement de poste de juillet a été sous-estimé pour les membres du personnel en raison d'une surcharge du système. Le personnel a, par la suite, reçu un paiement couvrant la différence de salaire estimative et, dans les mois suivants, les montants de la paye ont été corrigés. Dans un autre cas, un petit nombre d'employés ont reçu une indemnité trop élevée pour difficultés des conditions de vie et de travail. Nous avons aussi constaté que les contrôles d'application informatiques testés visant la paye au siège de l'OIT comportaient certaines faiblesses. À la lumière de nos constatations, nous avons remis à plus tard les travaux supplémentaires prévus sur le processus de la paye au siège de l'OIT. Une lettre de recommandations renfermant nos observations et nos recommandations en vue de corriger les faiblesses détectées sera délivrée à l'OIT. Elle portera entre autres sur la gestion des droits d'accès des utilisateurs et l'approbation des opérations.
49. Nous prévoyons faire un bilan de l'environnement de contrôle informatique au cours de l'été 2011 afin de déterminer s'il sera possible de se baser sur les contrôles informatiques généraux et d'application pour le secteur de la paye au siège de l'Organisation pour notre audit des états financiers consolidés de 2011 de l'OIT.

50. **Recommandation** — L'Organisation internationale du Travail devrait revoir ses contrôles de gestion et de surveillance visant la paye pour assurer l'exactitude du calcul des salaires versés aux employés.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. Le Bureau a pris note des problèmes relevés dans le cadre des procédures d'audit appliquées au système de la paye. Le traitement de la paye fait appel à trois modules d'IRIS : « Human Resources », « Oracle Advanced Benefits » et « Payroll ». Les déficiences relevées au cours de l'audit sont en partie attribuables à des erreurs humaines, à des problèmes du système et aussi à des problèmes de calendrier du traitement de la paye qui n'ont pas été identifiés par les contrôles du système et pour lesquels il n'y avait pas de rapports d'exception. Les employés de l'OIT sont généralement payés le 20^e jour de chaque mois, ce qui laisse très peu de temps pour apporter des ajustements lorsque la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) annonce des changements aux éléments de la paye (indemnité de poste ou taux de change). Le Bureau a défini un plan d'action pour modifier la date de paiement des salaires et la reporter vers la fin du mois afin de disposer de suffisamment de temps pour traiter les changements apportés en milieu de mois. Le plan fait actuellement l'objet de discussions avec le syndicat afin de régler tout problème possible.

Le Bureau a établi et mis en œuvre des rapports de contrôle sur la paye à la fin de 2010 afin d'améliorer la gouvernance à l'égard du processus de la paye. Compte tenu de l'importance du système de la paye, le Bureau amorce un examen approfondi des systèmes de paye, notamment des modules utilisés, afin d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et les contrôles internes du système. Cet examen devrait être terminé d'ici juin 2011.

Autres questions

Ressources humaines — Formation et perfectionnement

51. L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une organisation fondée sur le savoir, et sa réussite repose largement sur les compétences et l'expertise de son personnel. Elle s'est dotée de cadres et de stratégies pour acquérir les compétences et les comportements nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.
52. Nous avons examiné la façon dont l'OIT recensait et analysait ses besoins en matière de formation à l'appui de son mandat, et si elle exerçait une surveillance à l'égard des plans annuels de formation et de perfectionnement. De plus, nous avons examiné si l'OIT évaluait l'efficacité de ses activités de formation et de perfectionnement pour s'assurer qu'elles concourent à l'atteinte de ses objectifs en tant qu'organisation. L'Organisation a investi énormément dans la formation et elle mise beaucoup là-dessus. L'OIT devrait donc avoir mis en place des mécanismes pour évaluer l'efficacité de la formation donnée et pour améliorer les programmes de formation.

L'OIT fait face à des défis pour ce qui est d'évaluer les effets de la formation à l'échelle de l'organisation

53. En 2005, l'Organisation a adopté une stratégie en matière de ressources humaines pour 2006-2009. Elle voulait ainsi réorienter la fonction des ressources humaines pour l'harmoniser plus étroitement avec ses objectifs stratégiques. En 2010, l'OIT a adopté une stratégie mise à jour pour 2010-2015, dans le but de prévoir les nouveaux besoins et de les combler. La nouvelle stratégie vise à aider l'Organisation à relever les nouveaux défis en renforçant sa capacité de produire et de gérer le talent.
54. La Stratégie en matière de ressources humaines pour 2006-2009 présente deux éléments clés :
- un crédit obligatoire représentant 2 % des coûts affectés au personnel, destiné à financer le perfectionnement des ressources humaines, dans le but de favoriser l'amélioration des compétences opérationnelles ainsi que le leadership et les compétences en gestion des hauts fonctionnaires;
 - un exercice de recensement des compétences, lancé en 2009, pour évaluer les lacunes à ce chapitre et faciliter la planification des besoins en matière de perfectionnement des ressources humaines.
55. L'OIT finance le perfectionnement du personnel au moyen de crédits alloués à la formation centralisés qui sont administrés par le Département des ressources humaines (DRH), et de fonds dévolus affectés aux secteurs, aux départements, aux régions ou aux bureaux extérieurs. Les fonds permettent de financer des programmes de formation conçus pour répondre à un éventail de besoins en matière de perfectionnement du personnel. Le Département du Développement des ressources humaines assure un suivi mensuel et annuel des dépenses. Il assure également un suivi des activités de formation et présente un rapport à ce sujet à la fin de chaque période biennale.
56. Toutefois, l'OIT ne dispose pas des moyens nécessaires pour évaluer les effets de la formation à l'échelle de l'Organisation. Elle possède des outils pour en évaluer l'efficacité, mais principalement au niveau des unités de travail. Nous avons constaté que l'Organisation déployait des efforts pour évaluer l'incidence et le rendement des fonds investis dans l'apprentissage, en utilisant des outils tels que l'analyse des tendances et l'évaluation des incidences, ainsi qu'en améliorant la mesure des résultats. Il faudra faire encore davantage pour déterminer si les besoins sont comblés et si les ressources sont utilisées efficacement au regard des coûts.
57. **Recommandation** — L'OIT devrait formaliser son évaluation des activités d'apprentissage ainsi que ses mécanismes de mesure afin d'en déterminer l'efficacité au niveau de l'Organisation et d'améliorer les programmes de formation.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. Il est reconnu que l'évaluation de l'efficacité des activités d'apprentissage au niveau de l'organisation en vue d'améliorer les programmes de formation est une étape cruciale dans

l'adoption d'une approche plus stratégique de l'apprentissage et de la formation à l'OIT. Afin de formaliser les mécanismes de mesure servant à évaluer si les besoins sont comblés et les ressources sont utilisées de façon efficace au regard des coûts, le Département du DRH mettra au point des outils d'évaluation qui feront l'objet d'un projet pilote visant les activités de formation au début de 2012.

La formation n'est pas encore obligatoire pour appuyer la gouvernance et la reddition de comptes internes

58. Selon un examen de l'audit interne de l'OIT, le programme de formation pourrait être mieux structuré, particulièrement pour aider les gestionnaires et le personnel de soutien dans l'exercice de leurs responsabilités à l'égard du maintien et de l'application du Cadre relatif à la gouvernance interne et à la responsabilité de gestion de l'Organisation. En outre, le rapport d'examen a recommandé que ce type de formation soit obligatoire et intégré dans le programme de perfectionnement du personnel.
59. Selon notre audit, la formation en matière de gouvernance interne et de reddition des comptes n'est toujours pas obligatoire à l'OIT. À notre avis, elle devrait l'être pour que les hauts fonctionnaires investis de responsabilités liées aux activités et aux ressources de l'OIT développent une compréhension et des connaissances communes.
60. **Recommandation** — L'OIT devrait mettre au point une formation à l'intention des gestionnaires et du personnel de soutien investis de responsabilités liées à la gouvernance interne et à la reddition des comptes de l'Organisation. Elle devrait rendre la formation obligatoire et l'intégrer formellement dans le programme de perfectionnement du personnel.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. L'Organisation élabore à l'heure actuelle un programme de gouvernance interne et de reddition de comptes, qui sera lancé à l'automne 2011. Le programme a pour objectif de transmettre les connaissances nécessaires pour s'assurer que les membres du personnel comprennent que la reddition de comptes est un aspect implicite des décisions qu'ils prennent lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités dans le contexte des opérations de l'Organisation. Volet intégral du Programme d'amélioration des méthodes de gestion et de l'aptitude à diriger (MLDP), le programme ciblera les hauts gestionnaires et englobera une série de tutoriels informatisés fondés sur des études de cas, lesquels incluront différents aspects transversaux de la reddition de comptes (tels que les RH, les finances, l'éthique, les achats, la gestion des risques, etc.). Une fois les tutoriels lancés à l'automne 2011, tout le personnel déjà en poste ou nouvellement engagé pourra y avoir accès au siège de l'Organisation et dans les bureaux extérieurs. Il sera alors également possible de commencer à formaliser la conformité grâce à l'établissement d'objectifs de perfectionnement au cours des processus de gestion de la performance et de planification du perfectionnement. Le personnel inscrit recevra, une fois la formation terminée, un certificat pour les efforts déployés. Le Département du DRH s'assurera qu'au cours

de la prochaine période biennale, la formation en matière de reddition des comptes est bien intégrée dans les formulaires de gestion de la performance de façon à ce que tous les employés soient évalués à cet égard.

Quant au caractère obligatoire de la formation, l'OIT a toujours eu comme optique de considérer la formation comme une initiative volontaire, s'appuyant sur la responsabilité personnelle de chaque membre du personnel de maintenir un professionnalisme élevé. La recommandation du Commissaire et le souci du Conseil d'administration d'instaurer une gouvernance efficace faciliteront les efforts du Département du DRH en faveur de l'adoption d'une formation obligatoire et du respect de celle-ci.

Le recensement des compétences ne donne pas encore d'information fiable et complète

61. Le recensement des compétences est un bon outil, mais en raison du faible taux de réponse (38 % du personnel professionnel), le sondage ne brosse pas un tableau complet des lacunes à combler et des compétences nécessaires. L'analyse des compétences et des lacunes qui en découle est incomplète et ne peut montrer de tendances ni d'indications relativement aux compétences actuellement disponibles. De plus, le sondage n'a ciblé que le personnel professionnel. L'outil Pages jaunes (base de données englobant le profil professionnel des employés) aurait pu servir à combler les lacunes, mais son utilisation n'est pas obligatoire et les employés sont libres de décider de mettre à jour ou non leur profil. Pour bien évaluer quelles sont les lacunes et les combler, le Département du DRH a besoin d'une information fiable et complète. Il pourrait ainsi établir un programme de perfectionnement visant à combler ces lacunes.
62. **Recommandation** — L'OIT devrait tenter d'accroître le taux de réponse du recensement des compétences de sorte qu'elle puisse obtenir un tableau plus représentatif des compétences actuelles des professionnels, et cerner les lacunes qui l'empêchent de satisfaire ses besoins et de les combler.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. Au cours de 2009 et de 2010, le Département du DRH a travaillé avec les hauts gestionnaires pour hausser le niveau de participation en faisant des rappels et en donnant des séances d'information. Toutefois, comme il n'est pas obligatoire de répondre au questionnaire du recensement, DRH était limité dans sa capacité d'optimiser la participation. L'expérience initiale a en outre montré que certaines améliorations s'imposaient pour faciliter la saisie des données et améliorer les profils des employés. Par conséquent, les responsables sont en train de reconcevoir l'outil de recensement, dont le relancement est prévu pour novembre 2011.

Les rôles et responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage ne sont pas compris de la même façon

63. La note d'information sur le perfectionnement du personnel exige que chaque unité de travail désigne un coordonnateur de l'apprentissage au début de chaque période biennale. L'OIT compte environ 85 coordonnateurs de l'apprentissage qui doivent appuyer, concevoir et réaliser des activités d'apprentissage conformes aux besoins de l'Organisation. Ils favorisent les activités de perfectionnement des diverses unités de travail en étroite collaboration avec les gestionnaires hiérarchiques et le personnel concerné. Il s'agit là d'un rôle volontaire, intégré dans les fonctions habituelles des employés.
64. Au cours de notre audit, nous avons constaté des écarts dans le rôle et les attributions des coordonnateurs, ainsi qu'une compréhension différente de ce rôle au sein de l'OIT. Étant donné les fonctions de surveillance et de rapport attribuées aux coordonnateurs, l'OIT devrait clarifier leur rôle et l'étendue de leurs responsabilités au sein de l'Organisation.
65. **Recommandation** — L'OIT devrait clarifier les rôles et responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage afin d'en promouvoir une compréhension commune dans l'ensemble de l'Organisation.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. En avril 2008, le Bureau a publié l'orientation n° 9 du Système de gestion des documents de gouvernance interne, qui porte sur le perfectionnement du personnel. Ce document englobe les fonctions types du coordonnateur de l'apprentissage. De plus, des séances d'information complémentaires ont été données à tous les nouveaux coordonnateurs de l'apprentissage. La nécessité de préciser davantage leurs rôles et responsabilités pour favoriser une compréhension commune au sein de l'Organisation est donc appuyée. Cette initiative a été planifiée et l'on s'attend à ce que des rôles et responsabilités plus clairs soient communiqués d'ici la fin de 2011.

Conclusion

66. L'OIT a mis en place certains processus lui permettant d'évaluer et d'analyser les besoins de formation à l'appui de son mandat. L'Organisation assure un suivi des plans de formation et de perfectionnement annuels. Dans une certaine mesure, elle évalue l'efficacité des activités de formation et de perfectionnement pour ce qui est de faire progresser les buts de l'Organisation.
67. L'Organisation a posé des assises solides pour favoriser l'apprentissage et le perfectionnement. Néanmoins, elle peut faire mieux pour accroître sa capacité institutionnelle et s'assurer que les activités liées à la formation et au perfectionnement appuient les buts et les résultats visés par l'OIT.

Mesure de la performance et compte rendu sur les résultats

68. Depuis 2000, l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est engagée à mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats. La mesure des résultats réels ou de la performance par rapport aux objectifs énoncés fait partie intégrante de ce type de gestion. La mesure et la communication des résultats servent à deux fins clés : aider la direction à surveiller la performance du programme et à l'améliorer, et fournir au Conseil d'administration l'information sur les responsabilités nécessaire pour qu'il exerce son rôle de surveillance.
69. L'OIT procède à la planification des programmes et à l'établissement de son budget sur un cycle de deux ans. À chaque période biennale, le personnel prépare un document intitulé « Programme et Budget » qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration. Pour 2008-2009, ce document a recensé 78 indicateurs de résultats de programme qui devaient être mesurés et communiqués dans le Rapport sur l'exécution du Programme pour la même période. Ce rapport sert notamment à décrire la performance de l'OIT à l'égard de l'atteinte des résultats visés pour 2008-2009.
70. Nous avons examiné les résultats présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme en 2008-2009, et ce, pour un échantillon de cinq indicateurs. Pour les éléments sélectionnés, nous avons examiné les procédures mises en place par l'OIT pour générer les données qui étayaient les indicateurs et s'assurer que celles-ci étaient fiables. Nous avons également examiné la structure et le contenu du Rapport sur l'exécution du Programme afin de déterminer la mesure dans laquelle il reflète l'objectif de gestion axée sur les résultats adoptée par l'OIT, qui est de gérer et mesurer ses performances en fonction des résultats auxquels l'Organisation entend contribuer dans le monde réel.

Les procédures de production et de vérification des données pour les indicateurs sont adéquates

71. Nous avons examiné cinq indicateurs tirés du Rapport sur l'exécution du Programme en 2008-2009 (deux tirés du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (PATE) et trois, du Programme sur le VIH/sida). Nous avons constaté que les procédures en place pour produire les données des indicateurs choisis étaient assez adéquates pour en assurer la fiabilité. Les gestionnaires ont fourni la documentation étayant les sources de l'information communiquée et déterminé des méthodes pour s'assurer de l'exactitude de l'information.

De nombreux indicateurs ne sont pas liés aux résultats à atteindre et sont difficiles à mesurer

72. Nous avons trouvé un certain nombre de faiblesses dans le contenu et la structure du Rapport sur l'exécution du Programme en 2008-2009, qui limitent sa capacité de contribuer à l'atteinte des deux objectifs clés mentionnés ci-dessus.

73. Le Rapport s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, chacun étant appuyé par trois ou quatre résultats intermédiaires, lesquels sont, de leur côté, assortis de un à trois résultats immédiats. Pour chaque résultat immédiat, un certain nombre d'indicateurs (de un à quatre) sont définis.
74. Nous avons constaté que de nombreux indicateurs utilisés au cours de la période biennale de 2008-2009 ne répondaient pas aux directives de l'OIT voulant qu'ils soient spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (c'est-à-dire « SMART »). En particulier, de nombreux indicateurs étaient complexes et portaient sur des formes multiples de résultats, ce qui les rendait difficiles à mesurer. Dans bien des cas, les indicateurs visaient des activités et les produits de ces activités, au lieu des résultats à atteindre. Les hauts gestionnaires de l'OIT nous ont dit connaître ces lacunes et avoir pris des mesures pour les combler dans le Cadre stratégique pour 2010-2015, qui est le document de planification à moyen terme de l'OIT.

L'information sur l'atteinte des résultats présente des lacunes

75. Bien que, dans son rapport, l'OIT définisse ses résultats immédiats et ses résultats intermédiaires, elle y aborde rarement les réalisations par rapport à ces résultats attendus. L'information sur les résultats n'est présentée que pour chacun des indicateurs. Par conséquent, le rapport ne donne pas au lecteur une idée de ce qu'accomplit l'OIT relativement à ces résultats plus généraux. Les hauts gestionnaires nous ont dit que le rôle de l'OIT en tant qu'institution de normalisation et de réforme des politiques fait qu'il est difficile d'évaluer l'atteinte des résultats en fonction de chaque indicateur (niveau plus précis).
76. **Recommandation** — L'OIT devrait inclure de l'information sur ses réalisations par rapport aux résultats immédiats et intermédiaires dans les rapports sur la performance qu'elle présente au Conseil d'administration afin que ce dernier soit mieux en mesure de s'acquitter de son rôle de surveillance.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. L'OIT reconnaît la nécessité de mettre en œuvre cette recommandation, mais elle a décidé de le faire dans le cadre de la révision globale du système de la gestion axée sur les résultats, qui comprend l'utilisation d'une terminologie standard. Le Cadre stratégique renferme un certain nombre de nouvelles caractéristiques et approches qui sous-tendent trois documents « Programme et Budget » consécutifs sur une période de planification de six ans. Ces documents proposent, entre autres, une importante simplification des résultats attendus, un recensement plus précis des priorités établies pour les 19 résultats à atteindre, ainsi qu'une attention accrue à la mesure des résultats. Cette mesure est définie dans le document Programme et Budget, au moyen d'énoncés précis sur chaque indicateur de performance. Le Rapport sur l'exécution du Programme en 2010-2011 sera le premier rapport de performance publié utilisant l'ensemble des résultats simplifiés que l'on trouve dans le Cadre stratégique. Il présentera de l'information plus analytique et plus prospective qui

permettra au Conseil d'administration non seulement d'évaluer la performance passée de l'Organisation, mais également de l'orienter en fonction de ses priorités futures. L'OIT reconnaît qu'il lui faut progresser au chapitre des mesures globales de la performance à plus haut niveau, et continuera son dialogue avec le Conseil d'administration pour s'assurer que la conception du Rapport sur l'exécution du Programme s'est améliorée.

77. Les hauts gestionnaires de l'OIT nous ont avisés que les cadres des résultats décrivant les liens entre les objectifs de programme, les activités et les résultats étaient disponibles, mais non pour tous les programmes. De tels cadres peuvent se révéler très utiles pour recenser les résultats des programmes clés à mesurer et à communiquer.
78. **Recommandation** — L'OIT devrait revoir les résultats immédiats et les résultats intermédiaires fixés pour s'assurer qu'ils saisissent les résultats des programmes clés. Des cadres de résultats devraient être établis au besoin pour appuyer cette révision.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. L'OIT a déjà réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de cette recommandation. Le Cadre stratégique simplifié pour 2010-2015 favorise une plus grande précision dans la mesure des résultats. Les indicateurs de la performance qui servent à mesurer l'atteinte de chaque résultat ont été rationalisés de façon à respecter les critères des bonnes pratiques (SMART). Ces critères précisent les changements systémiques clés dans les politiques ou la capacité des États membres qui doivent être réalisés au moyen d'une contribution importante des programmes de l'OIT. Chaque indicateur est assorti d'un énoncé de mesure qui précise les critères qualitatifs à satisfaire pour qu'un résultat soit considéré comme un changement à signaler contribuant à l'atteinte des cibles. Le Rapport sur l'exécution du Programme en 2010-2011 présentera donc dorénavant des données analytiques à l'échelon des résultats, non seulement sur la performance globale fondée sur chacun des résultats atteints par rapport aux indicateurs, mais également sur l'efficacité des stratégies et les correctifs nécessaires à apporter par la suite. Les plans de travail fondés sur les résultats présentés par l'OIT en 2010 précisent les engagements en ressources financières et humaines dans l'ensemble des programmes techniques au siège de l'OIT et dans les régions, et servent d'outils de gestion pour orienter l'atteinte des objectifs.

L'information sur l'ampleur et l'importance des efforts de l'OIT est insuffisante

79. Nous avons constaté que le Rapport ne fournit pas d'information sur la taille ni sur l'importance relative des efforts déployés par l'OIT à l'égard des résultats intermédiaires et immédiats. Ainsi, le Rapport ne consacre que deux indicateurs au Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui est le plus grand programme de travail de l'OIT. Nous avons également constaté que le Rapport ne contient pas de données sur les ressources affectées à l'atteinte de

chacun des résultats ou objectifs. Ce genre d'information permettrait aux lecteurs de comprendre l'ampleur relative des efforts déployés par l'OIT dans chaque secteur.

80. **Recommandation** — L'OIT devrait inclure de l'information sur l'ampleur et l'importance relatives des programmes visés dans ses rapports de performance de sorte que les lecteurs aient des attentes raisonnables par rapport aux résultats des programmes et puissent juger de façon objective de leur caractère adéquat.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. L'OIT a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de cette recommandation – en particulier, en fournissant plus de précisions sur les ressources dans les documents successifs « Programme et Budget » et les rapports sur l'exécution du Programme. L'atteinte des résultats repose sur une utilisation intégrée accrue de toutes les ressources dont dispose l'OIT, qu'elles proviennent de contributions des États membres ou de contributions volontaires. L'ampleur relative des ressources estimatives pour chaque résultat dans l'ensemble de l'Organisation est déterminée dans chacun des documents « Programme et Budget ». Le Rapport sur l'exécution du Programme en 2010-2011 fournira de l'information sur chaque dépense assujettie à chaque résultat tant pour le budget ordinaire que pour le financement volontaire.

Des renvois aux constatations de l'évaluation de l'OIT amélioreraient les rapports

81. Nous constatons que, depuis 2002, l'OIT s'est dotée d'un cadre pour l'évaluation de programme et que le cadre de 2002 a été renforcé en 2005 dans le contexte de la gestion axée sur les résultats. En 2008, l'OIT, dans ses orientations, a reconnu le rôle de l'évaluation dans la gestion axée sur les résultats, qui constitue une fonction distincte, essentielle et complémentaire à la mesure de la performance et à la gestion axée sur les résultats.
82. Malgré l'accent mis sur l'évaluation, nous n'avons constaté aucune mention des travaux d'évaluation de l'OIT dans le Rapport sur l'exécution du Programme en 2008-2009. Pourtant, le fait d'inclure les constatations de l'évaluation dans le Rapport sur l'exécution en étayerait le contenu analytique, compte tenu particulièrement de la nature indépendante de la fonction d'évaluation instaurée à l'OIT.
83. **Recommandation** — L'OIT devrait intégrer ses constatations d'évaluation dans ses rapports de performance afin d'en améliorer tant le contenu analytique que l'objectivité.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. Le Rapport sur l'exécution du Programme en 2010-2011 s'appuiera de façon plus explicite sur les constatations de l'évaluation pour mesurer l'efficacité des stratégies axées sur les résultats et les correctifs nécessaires à apporter à l'avenir.

Le Conseil d'administration ne reçoit pas l'information en temps optimal

84. Afin qu'elle soit d'une utilité optimale tant pour la planification des programmes que pour la reddition de comptes, l'information sur les résultats doit être fournie au moment où les plans et les budgets connexes sont en voie d'élaboration et d'approbation. Nous avons constaté que le document Programme et Budget ainsi que le Rapport sur l'exécution du Programme de l'OIT ne répondaient pas à cette norme. Les hauts gestionnaires de l'OIT nous ont révélé que le Conseil d'administration avait discuté en mars 2010 du Rapport sur l'exécution pour la période biennale de 2008-2009. Toutefois, le budget de 2010-2011 a été examiné initialement en novembre 2008 et approuvé finalement en mars 2009. Par conséquent, le budget a été préparé et approuvé avant que le Rapport sur l'exécution pour la période biennale précédente ne soit soumis au Conseil d'administration. Il n'a donc pas été possible de tenir compte de l'information sur les résultats des programmes dans les décisions budgétaires.
85. **Recommandation** — L'OIT devrait présenter l'information sur la performance au Conseil d'administration lorsque cette information peut servir de façon optimale à l'examen des futures affectations budgétaires.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons cette recommandation. L'OIT est d'accord en principe, mais note que la Constitution comporte des exigences qui rendent inévitable que la préparation et la discussion du document Programme et Budget aient lieu bien avant que l'information sur la performance ne soit fournie sur la période biennale au cours de laquelle le document « Programme et Budget » est adopté. Le seul moyen pratique de fournir une telle information – outre une meilleure utilisation de l'information sur l'évaluation soulevée ci-dessus – est de repenser la conception du Rapport sur l'exécution du Programme. L'objectif serait d'assurer une meilleure utilisation du Rapport pour l'établissement des priorités. Le Rapport est soumis en mars, au cours des années de préparation du budget. Les débats l'entourant pourraient influencer directement sur le processus de préparation du Programme et du Budget, qui donne lieu à la présentation de l'aperçu du Programme et du Budget au mois de novembre suivant. L'OIT fera tout pour que la conception du Rapport sur l'exécution du Programme en 2010-2011 permette une meilleure discussion stratégique par le Conseil d'administration, non seulement sur la performance passée, mais également sur les priorités et les orientations à établir pour le Programme et le Budget de 2014-2015.

Conclusion

86. Depuis 2000, l'OIT a instauré plusieurs éléments d'un modèle de gestion axée sur les résultats. Pour la période biennale de 2008-2009, la stratégie adoptée par l'OIT pour les budgets des programmes et la mesure de la performance prévoit le recours à des indicateurs et des résultats à atteindre, qui sont tous essentiels à une gestion axée sur les résultats.

87. Même si les méthodes de mesure de la performance et de compte rendu sur les résultats de l'OIT s'améliorent, il reste un certain nombre de défis à relever avant que deux des objectifs clés de ces activités – permettre à la direction de surveiller et d'améliorer la performance des programmes et donner au Conseil d'administration l'information sur les responsabilités dont il a besoin pour jouer son rôle de surveillance en temps opportun – puissent être entièrement réalisés.

Audit interne

88. La mission du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) est de fournir au Conseil d'administration et au Directeur général des services d'assurance indépendants et objectifs visant à offrir une valeur ajoutée à l'OIT et à en améliorer les activités. L'IAO effectue des audits internes et des inspections, surveille et évalue le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne de l'OIT, la gestion financière et l'utilisation des actifs, et mène des investigations sur les fautes commises en matière financière et administrative et d'autres irrégularités.
89. Nous avons examiné le processus de planification de l'exercice biennal adopté par l'IAO pour soumettre en temps opportun à l'examen des instances appropriées des plans d'audit complets. Nous avons aussi examiné le processus suivi par l'IAO pour rendre compte de l'avancement de ses travaux et comment l'IAO révisé au besoin ses plans d'audit.

Les plans de travail ne sont pas soumis en temps opportun

90. Pour remplir sa mission, l'IAO effectue une évaluation exhaustive des risques de son environnement d'audit et établit un plan de travail biennal, lequel est soumis au Directeur général pour son appui. Le plan de travail pour 2010-2011 a été soumis le 15 avril 2010. Un plan de travail révisé pour 2010-2011 est en voie de préparation. Il devrait être soumis au Directeur général à la fin d'avril 2011 et au Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) à sa prochaine réunion en septembre 2011.
91. Pour que les plans soient soumis en temps opportun de manière à ce qu'ils puissent être mis en œuvre (que le calendrier des travaux soit établi et que le personnel soit affecté) pour toute la période, la direction devrait parachever sa stratégie avant le début de la période biennale sur laquelle elle porte.
92. **Recommandation** — L'IAO devrait réaliser l'évaluation exhaustive des risques, établir le plan de travail biennal et soumettre le plan pour l'appui du Directeur général avant le début de la période biennale sur laquelle il porte. Si l'IAO doit soumettre son plan de travail au CCCI ou à d'autres parties pour examen ou avis avant de le parachever, il devrait le faire avant que le plan ne soit soumis au Directeur général.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. L'IAO visera à préparer son plan de travail avant la fin de la période biennale.

La revue des ressources n'est pas actualisée

93. À la fin de 2006, l'IAO a établi une stratégie d'audit en vue de déterminer la couverture d'audit nécessaire pour donner au Directeur général et au Conseil d'administration les assurances dont ils ont besoin concernant l'efficacité et l'efficacé du système de contrôle interne de l'OIT pour les trois prochaines périodes biennales. Cette stratégie comprenait l'identification des domaines susceptibles de faire l'objet d'un audit et l'établissement de la couverture d'audit nécessaire afin de donner le niveau d'assurance requis tout en répondant aux demandes d'autres travaux, tels que les investigations. L'IAO avait alors évalué si ses ressources étaient suffisantes pour exécuter son plan de travail pour chaque période biennale.
94. À l'issue de cette évaluation, l'IAO avait obtenu des ressources supplémentaires, notamment un membre professionnel et un membre du personnel des services généraux et des ressources supplémentaires non afférentes au personnel pour le recours à des spécialistes. L'IAO compte donc maintenant un chef, quatre membres professionnels et deux membres des services généraux. Ces ressources étaient jugées suffisantes pour mettre en œuvre la couverture d'audit requise pour les trois périodes biennales se terminant le 31 décembre 2011.
95. Au cours de l'exercice de planification pour 2010-2011, l'IAO n'a pas effectué de revue des ressources requises pour pouvoir réaliser son travail comme prévu. Sans une telle revue, il était difficile pour l'IAO de déterminer s'il pourrait réaliser son plan de travail pour 2010-2011 avec les ressources existantes. L'IAO risque donc de ne pas être en mesure de réaliser les activités prévues. En septembre 2010, l'IAO a indiqué au CCCI que sur les 19 audits prévus, il lui restait 12 audits à réaliser en 2011.
96. **Recommandation** — L'IAO devrait effectuer une revue détaillée de ses ressources au moment de parachever son plan de travail biennal et lors des révisions ultérieures afin d'évaluer si les ressources sont suffisantes pour réaliser les activités prévues.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. Depuis 2006, l'IAO établit son plan de travail en fonction des ressources disponibles, mais malheureusement, son plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 a été préparé sur une autre base. Si l'IAO n'a pas les ressources nécessaires pour assurer une couverture d'audit adéquate conformément à son plan de travail, il réexaminera ses besoins à la lumière de ses autres priorités.

Des rapports d'étape sur l'avancement du plan de travail ne sont pas préparés en temps opportun

97. L'IAO discute chaque semaine de son travail de manière informelle avec le CABINET. Cependant, l'IAO ne communique pas de rapports d'étape réguliers et étayés sur l'avancement de son plan de travail et sur la réalisation des activités prévues.

98. Le CCCI a formulé une recommandation en mars 2010 au sujet du plan de travail de l'IAO. Le CCCI s'était alors dit préoccupé par la baisse considérable du nombre des unités administratives qui ont été contrôlées en 2009 par rapport au plan de travail révisé présenté pour 2008-2009. Le Comité avait alors souligné à la direction de l'OIT que le plan de travail pour 2010 ne devait pas être réduit.
99. L'IAO n'a pas mené de revue des travaux réalisés par rapport au plan initial. Nous nous attendions à ce que l'IAO effectue un suivi des travaux réalisés par rapport à sa stratégie de couverture d'audit et évalue si des changements sont nécessaires pour assurer la couverture d'audit requise afin de pouvoir donner les assurances nécessaires sur l'efficacité et l'efficacé du système de contrôle interne de l'OIT.
100. **Recommandation** — L'IAO devrait effectuer un suivi des travaux réalisés par rapport à sa stratégie de couverture d'audit pendant toute la période d'audit et en rendre compte. L'IAO devrait présenter dans ce rapport étayé officiellement tout changement apporté à ses ressources qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur son plan de travail et qui pourrait l'empêcher de mener à bien les audits prévus. Cela doit être fait en temps opportun pour permettre la révision au besoin du plan de travail ou des ressources qui lui sont attribuées.

Réponse de l'OIT — Nous acceptons la recommandation. Il serait utile que l'IAO prépare des rapports d'étape concis sur ses activités par rapport à son plan de travail, contenant de brèves explications de tous les écarts importants ou des changements apportés aux audits prévus. Cette recommandation sera mise en œuvre avant la fin de 2011. De plus, l'IAO compte examiner les données réelles par rapport aux besoins en matière d'audit cernés en 2006 et analyser les motifs de tous les écarts. La baisse du nombre d'audits mentionnée dans le paragraphe ci-dessus était attribuable à des absences à long terme imprévues de membres du personnel de l'IAO en raison de congés de maladie. Ces absences ont eu une incidence sur la réalisation du plan de travail de la période biennale de 2008-2009.

Conclusion

101. L'IAO a mené une évaluation exhaustive des risques afin d'établir des plans de travail biennaux conformément à la stratégie de couverture d'audit établie en 2006 et de remplir son mandat et sa mission. Cette stratégie a permis de définir la couverture d'audit requise pour donner au Directeur général et au Conseil d'administration les assurances nécessaires sur l'efficacité et l'efficacé du système de contrôle interne de l'OIT.
102. Cette évaluation représente un pas en avant dans la planification des activités de l'IAO. Cependant, le Bureau doit faire correspondre ses ressources au plan de travail de chaque exercice biennal et examiner régulièrement et en temps opportun les travaux réalisés par rapport à la stratégie établie en 2006 pour une période de six ans.

3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés.



Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

29 avril 2011



Juan Somavia
Directeur général

29 avril 2011

4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010, et l'état de la performance financière consolidée, l'état des variations de l'actif net consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation au 31 décembre 2010, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit les ajustements qui ont été faits pour redresser certains chiffres de 2009. Mon opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables expliqués à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, les normes comptables du système des Nations Unies ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur mon audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Le 29 avril 2011
Ottawa, Canada

5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

Organisation internationale du Travail Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2010	Chiffres de 2009 retraités
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6, 21	584,3	573,1
Contributions à recevoir des Etats Membres	7, 21	50,2	36,1
Contributions volontaires à recevoir	8	262,8	–
Produits dérivés	21	2,9	1,1
Autres sommes à recevoir	9, 21	17,2	17,4
Autres actifs à court terme	10	12,2	9,3
		929,6	637,0
Actif à long terme			
Contributions à recevoir des Etats Membres	7, 21	16,7	13,6
Contributions volontaires à recevoir	8	91,7	–
Investissements	11, 21	84,2	74,8
Investissements pour le compte de l'UIT	11, 21	10,6	9,9
Terrains et bâtiments	12	487,3	440,7
Autres actifs à long terme		0,9	1,0
		691,4	540,0
Total, actif		1 621,0	1 177,0
Passif			
Passif à court terme			
Sommes à payer et engagements non réglés	13, 21	34,0	35,3
Produits différés	14	288,2	40,4
Sommes dues aux donateurs	15	202,4	212,3
Avantages du personnel	16	26,5	27,4
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	17, 21	3,9	3,6
Sommes dues aux Etats Membres	18	16,7	1,0
Produits dérivés	21	16,7	3,6
Autres passifs à court terme	19	1,0	1,3
		589,4	324,9
Passif à long terme			
Produits différés	14	91,7	–
Avantages du personnel	16	626,0	539,1
Emprunts à long terme	17, 21	42,5	39,3
Sommes dues aux Etats Membres	18	0,9	29,4
Produits dérivés	21	–	3,6
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	20	6,8	6,9
		767,9	618,3
Total, passif		1 357,3	943,2
Actif net			
Total, réserves		174,2	158,5
Total, soldes de fonds accumulés		89,5	75,3
Total, actif net		263,7	233,8

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)
Recettes			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	24, 27	377,5	723,5
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	24, 27	(1,0)	67,3
Contributions volontaires	24, 27	285,0	549,7
Services de formation du Centre de Turin	24, 27	19,6	40,9
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	27	19,2	34,6
Produit des ventes et redevances	27	7,7	12,4
Produit des placements	27	4,0	17,5
Gain (perte) net de change et réévaluation	27	7,2	8,6
Autres recettes	27	3,8	6,0
Total, recettes		723,0	1 460,5
Dépenses			
Dépenses de personnel	27	389,8	709,9
Frais de voyage	27	31,3	65,5
Contrats de sous-traitance	27	91,0	182,5
Frais généraux de fonctionnement	27	46,5	86,4
Fournitures	27	3,8	8,2
Matériel	27	11,7	17,7
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	27	44,0	90,3
Perfectionnement du personnel	27	3,9	9,6
Prestations de l'assurance-maladie	27	38,8	68,6
Contributions et subventions	27	6,8	11,8
Charges financières	27	2,8	8,9
Autres dépenses	27	0,2	3,7
Total, dépenses		670,6	1 263,1
Excédent net		52,4	197,4

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Réserves	Avantages du personnel	Ecart de réévaluation	Réserve pour les produits dérivés	Soldes de fonds accumulés	Sous-total, soldes de fonds accumulés	Total, actif net
Solde au 1^{er} janvier 2008	127,9	–	–	(12,9)	109,8	96,9	224,8
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4):							
Consolidation du Centre de Turin	2,7	–	–	–	18,2	18,2	20,9
Actualisation des emprunts à long terme	–	–	–	–	15,7	15,7	15,7
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2008	130,6	–	–	(12,9)	143,7	130,8	261,4
Variations 2008-09 telles que présentées	28,0	(597,6)	373,5	6,6	125,9	(91,6)	(63,6)
Variation due à l'excédent retraité (note 3)	(0,1)	–	–	–	0,3	0,3	0,2
Contributions volontaires conditionnelles (note 3)	–	–	–	–	(4,1)	(4,1)	(4,1)
Retraitement des passifs liés au personnel	–	39,9	–	–	–	39,9	39,9
Solde ajusté au 31 décembre 2009	158,5	(557,7)	373,5	(6,3)	265,8	75,3	233,8
Excédent (déficit) de l'exercice 2010	15,7	–	–	–	36,7	36,7	52,4
Variation de la réserve pour les produits dérivés de l'exercice 2010	–	–	–	(8,0)	–	(8,0)	(8,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments (note 12)	–	–	42,9	–	–	42,9	42,9
Gain (perte) actuariel(le) résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2010 (note 16)	–	–	–	–	(67,3)	(67,3)	(67,3)
Transfert au passif des engagements envers les Etats Membres pour l'exercice 2010 (note 18)	–	–	–	–	11,6	11,6	11,6
Différence de conversion liée à la consolidation du Centre de Turin	–	–	–	–	(1,7)	(1,7)	(1,7)
Solde au 31 décembre 2010	174,2	(557,7)	416,4	(14,3)	245,1	89,5	263,7

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) pour la période	52,4	197,4
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(18,2)	17,6
Augmentation (diminution) de la provision pour les contributions à recevoir	1,0	(67,3)
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	(354,5)	–
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	0,2	11,7
Diminution des autres actifs	(2,8)	3,6
Augmentation (diminution) des sommes à payer et des engagements non réglés	(1,3)	(2,2)
Augmentation (diminution) des produits différés	339,5	(0,2)
Augmentation des sommes dues aux donateurs	(9,9)	36,5
Augmentation des avantages du personnel	18,6	8,9
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres	(12,8)	(0,9)
Augmentation (diminution) des autres passifs	(0,7)	(9,8)
Augmentation des investissements après réévaluation	(0,8)	0,3
Augmentation des emprunts après réévaluation	4,6	5,9
Augmentation (diminution) des emprunts après actualisation	2,7	1,1
Transfert au passif des engagements envers les Etats Membres et les donateurs	11,6	(47,0)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin	(1,7)	(0,2)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27,9	155,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation des investissements	(9,3)	(7,9)
Augmentation des terrains et bâtiments	(3,6)	(8,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(12,9)	(16,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution des emprunts	(3,8)	(6,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(3,8)	(6,8)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11,2	131,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	573,1	441,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	584,3	573,1

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹

Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ²	Montants réels	Différence ³
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	363 360	363 362	2
Dépenses			
Partie I – Budget courant			
A. Organes directeurs	39 652	38 689	(963)
B. Objectifs stratégiques	271 167	242 232	(28 935)
C. Services de management	31 622	28 358	(3 264)
D. Autres provisions budgétaires	20 060	18 200	(1 860)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁴	(3 052)	–	3 052
Total, Partie I	359 449	327 479	(31 970)
Dépenses imprévues	438	–	(438)
Total, Partie II	438	–	(438)
Partie IV – Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 473	4 153	680
Total, Parties I, II et IV	363 360	331 632	(31 728)
Excédent au taux de change budgétaire	–	31 730	–
Réévaluation de l'excédent budgétaire	–	3 970	–
Excédent au taux de change opérationnel des Nations Unies ⁵ (note 22)	–	35 700	–
Augmentation de la provision pour les contributions à recevoir	–	(11 086)	–
Déficit correspondant à l'écart entre le montant des contributions reçues et le montant du budget ordinaire approuvé ⁶	–	(11 086)	–
Excédent net ⁷	–	24 614	–

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour 1 dollar. ² Le budget initial représente la moitié du budget 2010-11 adopté par la Conférence internationale du Travail. ³ Les différences significatives entre le budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2010 (voir plus haut). ⁴ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards inévitables intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti. ⁵ Tout excédent restant à la fin de la période biennale est porté au crédit des Etats Membres au titre de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement financier. ⁶ Tout excédent restant à la fin de la période biennale est porté au crédit du Compte de programmes spéciaux, conformément au paragraphe 3 de l'article 18 et au paragraphe 9 de l'article 11 du Règlement financier. Tout déficit dû à l'insuffisance des contributions reçues est compensé par tout excédent de recettes par rapport aux dépenses. ⁷ A des fins budgétaires, l'exercice de l'OIT comprend deux années civiles consécutives. A mi-parcours, l'excédent ou le déficit reflété dans cet état est notionnel et aucun transfert tel que décrit dans les notes 5 et 6 ci-dessus n'est opéré.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Institut international d'études sociales pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	1 789	3 348	1 559
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	2 895	2 824	(71)
Intérêts	16	10	(6)
Vente de publications et recettes accessoires	2	17	15
Autres recettes	–	5	5
Total, recettes	2 913	2 856	(57)
Dépenses	3 525	3 381	(144)
Total, dépenses	3 525	3 381	(144)
Excédent (déficit) net	(612)	(525)	87
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	1 177	2 823	1 646

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2010 (voir plus haut).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle
(CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	202	452	250
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	950	950	–
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	300	347	47
Vente de publications et de services	25	5	(20)
Recettes accessoires	5	(5)	(10)
Total, recettes	1 280	1 297	17
Dépenses	1 380	1 312	(68)
Total, dépenses	1 380	1 312	(68)
Excédent (déficit) net	(100)	(15)	85
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	102	437	335

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2010 (voir plus haut).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-D

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	688	922	234
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 614	1 146	(468)
Recettes extrabudgétaires:			
Contributions et versements au titre des droits d'auteur	85	67	(18)
Vente de services d'information	95	43	(52)
Intérêts et gains nets liés aux fluctuations du taux de change	10	–	(10)
Total, recettes	1 804	1 256	(548)
Dépenses			
Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT	1 614	1 146	(468)
Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire	375	159	(216)
Total, dépenses	1 989	1 305	(684)
Excédent (déficit) net	(185)	(49)	136
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	503	873	370

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. Le budget initial comme le budget final n'ont subi aucun changement. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2010 annexé.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-E

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

	Budget initial et final	Montants réels	Différence	Budget initial et final	Montants réels ¹	Différence ²
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.) (note 1)		
Recettes						
Contributions volontaires						
Organisation internationale du Travail	2 728	2 819	91	3 613	3 734	121
Gouvernement de l'Italie	7 850	7 850	–	10 397	10 397	–
Gouvernement de la France	100	104	4	132	138	6
Région Piémont	400	370	(30)	530	490	(40)
Ville de Turin	500	266	(234)	662	352	(310)
Total contributions	11 578	11 409	(169)	15 334	15 111	(223)
Recettes propres						
Recettes provenant des activités de formation	24 000	25 749	1 749	31 788	34 105	2 317
Autres recettes	1 500	1 303	(197)	1 987	1 726	(261)
Total recettes propres	25 500	27 052	1 552	33 775	35 831	2 056
Utilisation de l'excédent d'exploitation	327	633	306	433	839	406
Total recettes budgétaires	37 405	39 094	1 689	49 542	51 781	2 239
Dépenses						
Frais fixes						
Personnel	14 901	14 489	(412)	19 736	19 191	(545)
Collaborateurs externes	400	333	(67)	530	441	(89)
Bâtiments	2 515	2 106	(409)	3 331	2 789	(542)
Transport et communications	730	532	(198)	967	705	(262)
Services spécialisés	746	712	(34)	988	943	(45)
Services fournis par l'OIT	197	210	13	261	278	17
Réunions officielles	135	91	(44)	179	121	(58)
Missions et représentation	400	264	(136)	530	350	(180)
Ressources bibliothéconomiques et didactiques	44	20	(24)	58	26	(32)
Amortissement des immobilisations	604	438	(166)	800	580	(220)
Autres frais fixes	2 029	1 628	(401)	2 687	2 156	(531)
Total frais fixes	22 701	20 823	(1 878)	30 067	27 580	(2 487)
Frais variables						
Personnel temporaire	7 200	7 981	781	9 536	10 571	1 035
Missions	750	793	43	993	1 050	57
Indemnités de subsistance des participants	2 880	2 570	(310)	3 815	3 404	(411)
Voyages des participants	1 940	1 862	(78)	2 570	2 466	(104)
Enseignements extra-muros	10	1	(9)	13	1	(12)
Livres, matériel didactique et autres fournitures	130	164	34	172	217	45
Autres frais variables	2 740	3 219	479	3 629	4 264	635
Autres coûts liés aux autres recettes	300	256	(44)	397	339	(58)
Total frais variables	15 950	16 846	896	21 125	22 312	1 187
Total dépenses d'exploitation	38 651	37 669	(982)	51 192	49 892	(1 300)
Excédent (déficit) d'exploitation	(1 246)	1 425	2 671	(1 650)	1 889	3 539
Autres postes						
Provision pour créances douteuses	–	(140)	(140)	–	(185)	(185)
Ajustements de change	–	255	255	–	338	338
Annulations ou économies sur les engagements de l'exercice précédent	–	397	397	–	526	526
Total autres postes	–	512	512	–	679	679
Excédent (déficit) budgétaire net	(1 246)	1 937	3 183	(1 650)	2 568	4 218

¹ Le budget et les dépenses réelles en dollars E.-U. sont calculés en utilisant le taux de change mensuel moyen de 1 euro = 1,3245 dollars E.-U. pour 2010.

² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2010.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.

2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation et réadaptation professionnelles; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail, et à cette fin elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, adoptée initialement en 1919 et modifiée ultérieurement par des amendements adoptés en 1922, 1945, 1946, 1953, 1962 et 1972. En 1947, l'OIT est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies, sur la base d'un accord entre l'Organisation et les Nations Unies adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.

4. *Gouvernance*: L'OIT est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, qui est composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, qui est élu par la Conférence internationale du Travail. La Conférence internationale du Travail se réunit chaque année. Ni les délégués à la Conférence ni les membres du Conseil d'administration ne sont rémunérés par l'Organisation pour leurs services. Cependant, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont droit au remboursement des frais de voyage encourus pour assumer leurs fonctions. A ses sessions qui se tiennent les années impaires, la Conférence adopte le budget biennal de l'OIT conformément au Règlement financier, sur la recommandation du Conseil d'administration. En vertu de l'article 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail adopte les états financiers.

5. Le siège de l'OIT est à Genève, en Suisse, et l'Organisation a des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et avec la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des taxes et droits de douane imposés par ses Etats Membres.

6. Les états financiers de l'OIT comprennent les fonds suivants établis par décision du Conseil d'administration:

7. *Fonds de fonctionnement*: Ce fonds comprend le budget ordinaire, les ressources de la coopération technique financée par le budget ordinaire et tous les fonds qui appartiennent directement à l'OIT, y compris le Fonds de capitaux lié aux terrains et bâtiments, la Caisse d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès (créée pour financer les primes d'assurance-accidents), les recettes perçues au titre de l'appui aux programmes (fonds créé pour financer les services d'appui aux projets de coopération technique à partir des contributions volontaires fournies par les donateurs), le Fonds pour les publications (créé par l'article 11 du Règlement financier de l'OIT pour comptabiliser les recettes provenant de la vente de publications), le Fonds pour le bâtiment et le logement (créé par l'article 11 du Règlement financier pour financer l'entretien et la rénovation des bâtiments appartenant à l'OIT et la construction de nouveaux locaux), le Fonds du prix Nobel de la paix, le Fonds pour les systèmes informatiques et le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO).

8. Les réserves suivantes font également partie du Fonds de fonctionnement – le Fonds des indemnités de fin de contrat (créé par le Conseil d'administration en 1964), le Fonds d'assurance cautionnement (créé en 1986), le Fonds de roulement (fixé à 35 millions de francs suisses par l'article 19 du Règlement financier), le Compte d'ajustement des recettes (créé par l'article 11 du Règlement financier) et le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires.

9. Le Fonds de fonctionnement inclut en outre la part de l'OIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS), un régime à prestations définies multipatronal.

10. Les fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement, à l'exclusion de la CAPS, sont à la disposition des Etats Membres de l'Organisation.

11. *Fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement* – Ce sont des fonds qui appartiennent à des unités qui font partie intégrante de l'OIT, à savoir l'Institut international d'études sociales (IIES), créé en 1960 en tant qu'unité autonome pour promouvoir la recherche en politique générale et la discussion publique des nouveaux sujets de préoccupation de l'OIT et de ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements; le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), créé en 1963 en tant qu'unité technique de l'Organisation ayant son siège à Montevideo (Uruguay) pour être l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Espagne et pays d'Amérique); le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), créé en 1959 pour recueillir et diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde; enfin, le Tribunal administratif de l'OIT, créé en 1927 dans le cadre de la Société des Nations et transféré à l'OIT en 1946 pour connaître des plaintes de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail et des autres organisations internationales qui ont reconnu sa compétence.

12. *Entités contrôlées* – Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit des services de formation et des services connexes aux institutions des Nations Unies, gouvernements et organisations non gouvernementales dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Centre est financé principalement par les contributions du

budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

13. En vertu du Statut du Centre, qui a été adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et les avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des actifs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les états financiers du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre.

14. *Ressources extrabudgétaires* – Elles comprennent les fonds administrés par l'OIT pour le compte de donateurs extérieurs dont le PNUD et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

15. La colonne intersectorielle de l'état des recettes et des dépenses et de l'évolution du solde des fonds et des réserves des Normes comptables du système des Nations Unies, qui figure dans la note 27, fait apparaître les ajustements liés aux transactions interfonds.

16. Les états financiers ont reçu l'autorisation d'être publiés par le Directeur général du BIT puis ont été présentés au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail.

Note 2 – Méthodes comptables

17. Les états financiers de l'Organisation internationale du Travail ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Organisation. A la suite de la révision IX de ces normes, le BIT a adopté et appliqué aux états financiers les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ci-après:

IPSAS-4	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IPSAS-5	Coûts d'emprunt
IPSAS-6	Etats financiers consolidés et individuels
IPSAS-7	Participations dans des entreprises associées
IPSAS-8	Participations dans des coentreprises
IPSAS-9	Produits des opérations avec contrepartie directe
IPSAS-10	Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IPSAS-11	Contrats de construction
IPSAS-14	Evénements postérieurs à la date de reporting
IPSAS-15	Instruments financiers: comptabilisation et évaluation
IPSAS-16	Immeubles de placement
IPSAS-19	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IPSAS-20	Information relative aux parties liées
IPSAS-22	Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques
IPSAS-23	Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)
IPSAS-24	Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers

IPSAS-25 Avantages du personnel

IPSAS-26 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

IPSAS-27 Agriculture

18. Les IPSAS-19, 20, 24 et 25 ont été appliquées aux états financiers pour 2008-09 et figurent dans les données comparatives pour la période biennale 2008-09. Les IPSAS adoptées en 2010 sont examinées dans les notes 3 à 5.

19. L'adoption progressive des IPSAS est conforme à la décision prise par le Conseil d'administration du BIT d'aligner la comptabilité de l'OIT sur les meilleures pratiques comptables, d'améliorer le contrôle et la transparence de l'actif et du passif, de fournir des informations plus complètes et d'améliorer la cohérence et la comparabilité des états financiers de l'OIT. L'adoption de certaines IPSAS se fait dans le cadre du passage à l'adoption intégrale des IPSAS prévue pour 2012. En tant que mesure transitoire, les présents états financiers sont présentés de la manière prévue dans l'IPSAS-1, bien que le BIT n'ait pas entièrement adopté cette norme en 2010.

20. Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique sauf dans le cas des terrains et bâtiments, des produits dérivés, des placements et des emprunts qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, libellés en millions de dollars des Etats-Unis.

21. *Dispositions transitoires:* Pour l'IPSAS-23, Produits des opérations sans contrepartie directe, le BIT a choisi d'appliquer la période de transition de trois ans prévue par la norme. Pour 2010, cette norme n'a été appliquée que pour les recettes provenant des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et des contributions volontaires des donateurs aux projets de coopération technique et au CSBO. Les recettes provenant des contributions en nature et des services spécialisés de formation fournis par le Centre international de formation seront comptabilisées avant la fin de la période transitoire. Pour l'IPSAS-6, le BIT a choisi d'appliquer la disposition transitoire de la norme qui laisse trois ans pour éliminer complètement les soldes et les transactions entre l'OIT et le Centre de Turin. De ce fait, les soldes et les transactions entre l'OIT et le Centre n'ont pas tous été éliminés.

22. *Exercice:* L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives. A compter de 2010, les états financiers consolidés sont préparés chaque année, et ces états sont présentés pour l'année civile 2010. Les données comparatives portent sur l'intégralité des 24 mois de la période biennale 2008-09.

23. *Présentation des états financiers consolidés:* Les comptes du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Italie) (le Centre de Turin), une unité organique contrôlée de l'OIT, ont été consolidés dans les états financiers de l'OIT.

24. *Monnaie de fonctionnement et change:* La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar des Etats-Unis, et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U., reportés à la juste valeur, sont convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les soldes non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de l'opération. Les gains ou les pertes qui résultent de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel

ils se produisent, sauf les gains ou pertes de change lié(s) aux bâtiments et aux produits dérivés qui sont enregistrés comme des actifs nets.

25. Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Ces taux correspondent au taux du marché. Les gains ou les pertes résultant de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent. Cependant, dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes engrangées et les dépenses engagées en francs suisses sont reflétées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail, à savoir 1,07 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour 2010 (1,23 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour la période biennale 2008-09).

26. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, passifs et actifs nets du Centre ont été convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre 2010, à savoir 0,761 euro pour 1 dollar E.-U. (pour la période 2008-09, ce taux – c'est-à-dire celui applicable au 31 décembre 2009 – était de 0,693 euro pour 1 dollar E.-U.). Les recettes et les dépenses du Centre ont été consolidées en utilisant un taux moyen de 0,755 euro pour 1 dollar E.-U. pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 (à titre de comparaison, le taux moyen était de 0,701 euro pour 1 dollar E.-U. pour la période 2008-09). Les gains et pertes au change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états de l'OIT libellés en dollars E.-U. sont comptabilisés dans l'actif net.

27. *Investissements*: Les investissements sont valorisés à la juste valeur, déterminée sur la base de la valeur en dollars E.-U. des investissements réalisés à la date de clôture. Les profits ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la modification de la valeur de marché des investissements, les produits d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

28. Produits dérivés:

- *Contrats d'achat à terme*: Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis pour acheter les dollars E.-U. dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire et pour couvrir le risque de change sur le portefeuille de la CAPS pour les placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse. Tant lors de la prise en compte que par la suite, chaque contrat d'achat à terme est comptabilisé à la juste valeur comme un actif ou un passif. Les contrats d'achat à terme comportant des profits non réalisés sont comptabilisés comme des actifs dérivés, et ceux comportant des pertes non réalisées sont comptabilisés comme des passifs dérivés. Le montant estimatif du profit ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice, compte tenu de la date de clôture des contrats de change à terme. Toute variation du profit ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est enregistrée dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elle se produit et est comptabilisée comme un gain ou une perte de change réalisé de l'exercice pendant lequel le contrat de change à terme est vendu, résilié ou exécuté.
- *Contrats à terme standardisés*: En 2008-09 et au début de 2010, le portefeuille de la CAPS comprenait des contrats de change à terme standardisés, dont l'actif

sous-jacent consiste en des obligations d'Etat à valeur notionnelle. Ces contrats à terme standardisés avaient été utilisés pour une gestion de portefeuille plus flexible, les coûts de transaction étant réduits et la liquidité étant plus grande. Les contrats à terme standardisés ont été évalués quotidiennement au cours du marché. Les gains et les pertes réalisés à la clôture et les gains et les pertes résultant des variations journalières de la valeur de marché ont été comptabilisés comme des recettes ou des dépenses de l'exercice pendant lequel ils se sont produits. Au cours de 2010, l'OIT a cédé tous ses avoirs en contrats de change à terme standardisés.

29. *Inventaire*: Le coût des fournitures et accessoires et du travail liés à la production des publications destinées à une distribution gratuite ou destinées à la vente est entièrement passé en charges l'année où les frais sont encourus. La valeur de l'inventaire comptabilisée dans les comptes du Centre de Turin a été traitée comme une dépense dans l'état consolidé de la performance financière.

30. Terrains et bâtiments:

- *Terrains et bâtiments*: Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe réalisée en 2009 et mise à jour par le même consultant externe pour refléter tous changements dans la juste valeur au mois de décembre 2010.

La différence nette entre le coût historique et la juste valeur pour les terrains et bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net. Tout gain ou toute perte résultant de la cession de biens évalués à leur juste valeur sera comptabilisé comme une recette ou une dépense dans l'état de la performance financière. Les évaluations externes sont réalisées chaque année lorsqu'il est avéré que la valeur comptable sera sensiblement différente de la juste valeur.

- *Améliorations locatives*: Les améliorations locatives sont valorisées au coût historique.

31. *Matériel*: Le coût du matériel, y compris les véhicules, le mobilier, les équipements, etc., est entièrement passé en charges l'année de l'achat.

32. *Actifs incorporels*: Le coût des actifs incorporels, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le BIT dans ses opérations et les droits d'auteur sur les publications, a été passé en charges au moment où les dépenses ont été engagées.

33. *Amortissement*: Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les bâtiments et améliorations locatives.

34. *Sommes à payer*: Les sommes à payer représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture.

35. *Engagements non réglés*: Les coûts des marchandises reçues ou des services rendus à la fin de l'année pour laquelle aucune facture n'a été reçue sont inscrits comme des engagements non réglés.

36. Les recettes résultant d'opérations d'échange sont inscrites comme suit:

- *Vente de biens et de services*: Les recettes sont prises en compte à la date à laquelle l'OIT les a perçues. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales engagées par l'Organisation à la date de clôture pour fournir les services.

- ❑ *Produits des placements*: Les produits, y compris les produits d'intérêts, les gains et les pertes sur le marché comptabilisés et les gains ou les pertes réalisés sur cession d'investissement sont pris en compte à la date où l'Organisation les a perçus.
 - ❑ *Recettes tirées des publications*: Les recettes tirées des publications sont prises en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acheteur.
 - ❑ *Cotisations à l'assurance-maladie du personnel et des retraités*: Ces cotisations sont prises en compte à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel.
 - ❑ *Les gains et les pertes de change* sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière lorsqu'ils sont réalisés au taux de change de la date de transaction. Les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation de l'actif et du passif monétaires dans des devises autres que le dollar des Etats-Unis sont portés en compte dans l'état consolidé de la performance financière au taux de change à la date de clôture. La composante gain ou perte de change de la réévaluation des terrains et bâtiments est portée directement en actif net.
37. Les recettes résultant d'opérations autres que les opérations d'échange sont prises en compte comme suit:
- ❑ *Contributions mises en recouvrement*: Les recettes sont comptabilisées à la date de la facturation, le 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale. Une provision a été constituée égale aux contributions des anciens Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration ont été actualisées en utilisant un taux d'actualisation basé sur les rendements à long terme sur les obligations de première qualité des sociétés.
 - ❑ Les recettes au titre des contributions mises en recouvrement financent le budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail. A la fin de la première année de chaque période biennale, les éventuels crédits non utilisés sont accumulés dans un fonds pour être utilisés la deuxième année de la période biennale. A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant des contributions devant être évalué pour la seconde année de la période biennale est traité comme un actif éventuel. A la fin de la seconde année de la période biennale, tout solde non utilisé (excédent) est remboursé aux Etats Membres, conformément au Règlement financier de l'OIT.
 - ❑ *Contributions volontaires*: En 2008-09, les contributions volontaires étaient comptabilisées lorsque l'argent était reçu des donateurs. Au début de 2010, les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme des sommes à recevoir puis comme des recettes à la signature de l'accord. Si aucun accord n'est signé, la recette est comptabilisée à réception de la contribution. Toutes les contributions volontaires aux projets de coopération technique sont normalement conditionnées à des résultats. Au moment de la signature de l'accord, une créance et une dette sont comptabilisées. La recette est comptabilisée lorsque les conditions prévues à l'accord sont satisfaites.
 - ❑ Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) sont considérées comme inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance lorsque des

accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur au CSBO impose un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit satisfaite.

- *Dons et subventions:* L'OIT reçoit des contributions en espèces inconditionnelles de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
- *Services de formation:* Le Centre international de formation de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats aux gouvernements et aux organisations, y compris l'OIT. Ces services sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux travaux du Centre. Ces services sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe soumises à condition puisqu'ils ne répondent pas à la définition d'une transaction d'échange qui exige que les deux parties à celle-ci reçoivent un avantage direct à peu près égal. Pour 2008-09 et 2010, les recettes de ces transactions sont comptabilisées et mesurées en tenant compte de la proportion que représentent les dépenses engagées par rapport aux dépenses totales estimées pour les activités de formation.
- *Contributions en nature:* L'OIT reçoit des Etats Membres des contributions en locaux à usage de bureaux ainsi que d'autres installations. Les revenus de ces contributions ne sont pas pris en compte comme des recettes mais apparaissent dans les notes aux états financiers. Les dons en nature n'ont pas été comptabilisés en 2010 conformément aux dispositions transitoires de l'IPSAS-23.
- *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes:* Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les frais des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée sur la base d'un pourcentage du coût total direct du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme résultant d'une opération autre qu'une opération d'échange et sont prises en compte lorsque la contribution volontaire est conditionnelle une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet; si la contribution volontaire est inconditionnelle, les recettes sont prises en compte lorsqu'il existe un accord signé entre l'OIT et un donateur.

38. *Sommes dues aux Etats Membres:* Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués et des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque exercice. A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés et est présenté en détail dans la note 18.

39. *Dépréciation:* Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Des provisions sont établies pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Aucune dépréciation n'est prise en compte en lien avec les actifs non générateurs de trésorerie.

40. *Actif éventuel:* Les sommes à recevoir en provenance de contributions mises en recouvrement concernant la deuxième année de la période biennale apparaissent comme

un actif éventuel. De plus, les recettes tirées des services de formation du Centre de Turin et les contributions au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire portant sur des périodes futures sont comptabilisées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est considéré comme possible à la date de clôture.

41. *Passif éventuel*: Une provision est constituée pour couvrir la valeur actuelle estimée de l'obligation de régler les réclamations portées devant le Tribunal administratif qui risquent d'entraîner des sorties de fonds.

42. *Avantages du personnel*: Des provisions ont été constituées pour couvrir les obligations déterminées sur la base de calculs actuariels au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, le montant estimatif du passif correspondant aux prestations en cas de licenciement (indemnités de rapatriement et frais de voyage), et pour couvrir la valeur estimée des jours de congés et de congés dans les foyers accumulés et non pris à la date de clôture. En outre, une provision couvrant le montant estimatif du passif correspondant aux allocations pour frais d'études exigibles et prenant en compte les différences entre les avances initiales et les demandes de remboursement définitives à la date de clôture a été constituée. Le coût financier et le coût actuel du service liés aux obligations au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service sont pris en compte dans l'état de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Tout gain ou perte actuariel pour le régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou faisant l'objet d'ajustements liés à l'expérience, y compris d'ajustements pour d'autres prestations à long terme, est directement comptabilisé dans l'état consolidé des variations de l'actif net. Le solde de chaque provision est revu annuellement et ajusté de manière à refléter l'expérience réelle.

□ Les passifs au titre des avantages du personnel au bénéfice de contrats de courte durée sont comptabilisés lorsqu'un membre du personnel a fourni un service à l'Organisation pour un montant non actualisé. Les absences rémunérées du personnel au bénéfice de contrats de courte durée sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées. En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

43. *Coûts d'emprunt*: Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la constitution d'actifs sont comptabilisés comme coût de l'actif.

44. *Dépenses*: Les dépenses sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

45. *Incertitudes de la mesure*: La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, exige de la direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date de l'état financier consolidé ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les engagements non réglés, les investissements, les terrains et les bâtiments, et les passifs au titre des avantages du personnel sont les principaux postes où des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Note 3 – Retraitement des états financiers de 2008-09

46. Les états financiers de 2008-09 ont été retraités pour refléter l'adoption de nouvelles normes IPSAS, en particulier la consolidation du Centre international de formation de Turin, les changements dans les méthodes comptables adoptées pour améliorer l'information présentée dans les états et les ajustements et reclassements. Le tableau ci-après résume les changements qui sont expliqués en détail dans les notes 3 à 5.

Etats de 2008-09 retraités (en millions de dollars E.-U.)	Etat I		Etat II		Etat III	
	Actif	Passif	Recettes	Dépenses	Résultat net	Actif net
Solde selon les états financiers de 2008-09	1 141,5	980,3	1 371,7	1 174,5	197,2	161,2
Ecart lié au reclassement (note 3)						
Passif lié aux avantages du personnel	0,2	(5,5)	–	–	–	5,7
Reclassement de l'actualisation des sommes à recevoir	–	–	5,5	5,5	–	–
Changements apportés aux méthodes comptables (note 4)						
Consolidation du Centre de Turin	35,3	16,5	83,3	82,0	1,3	18,8
Actualisation des prêts à long terme	–	(14,6)	–	1,1	(1,1)	14,6
Retraitement de l'assurance-maladie après la cessation de service	–	(127,7)	–	–	–	127,7
Ajustements sur exercices antérieurs (note 5)						
Indemnités de rapatriement et passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, Centre de Turin	–	43,8	–	–	–	(43,8)
Ajustement du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service	–	46,4	–	–	–	(46,4)
Ajustement des contributions conditionnelles au CSBO		4,1			–	(4,1)
Total, retraitement	35,5	(37,0)	88,8	88,6	0,2	72,5
Solde retraité	1 177,0	943,3	1 460,5	1 263,1	197,4	233,7

47. Certains reclassements ont été appliqués aux états financiers de 2008-09 comme suit:

- *Passif lié aux avantages du personnel:* Dans les états financiers de 2008-09, le passif au titre des congés accumulés et des voyages de rapatriement apparaît comme une composante de l'actif net. Le montant impayé au 31 décembre 2009 (5,5 millions de dollars E.-U.) a été retraité comme une réduction du passif dû aux donateurs de contributions volontaires car il représente une composante des coûts des projets. Dans les états financiers de 2008-09, le passif au titre de l'indemnité de rapatriement, du remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels du personnel de l'AISS a été inclus dans le passif de l'OIT. Etant donné que l'AISS a accepté de supporter intégralement les dépenses au titre des avantages du personnel, ce passif est maintenant traité comme une somme à recevoir de l'AISS dans le montant de 0,2 million de dollars E.-U.
- *Reclassement de l'actualisation des sommes à recevoir:* L'actualisation des sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement (5,5 millions

de dollars E.-U.) a été reclassée (de provision, elle est reclassée dans les frais financiers).

Note 4 – Changements apportés aux méthodes comptables

48. Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, qui a été approuvée par le Conseil d'administration du BIT, le Bureau a mis en application certaines modifications des méthodes comptables qui sont admissibles au regard des Normes comptables du système des Nations Unies. Ces changements représentent une avancée dans la perspective du passage à la comptabilité d'exercice intégrale requis par les IPSAS, dont l'adoption pleine et entière est prévue pour 2012. Ils portent sur la comptabilisation des produits des opérations sans contrepartie directe, la comptabilité d'exercice pour toutes les dépenses relevant du fonds des ressources extrabudgétaires, la méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels résultant des engagements pris au titre des régimes à prestations définies, la consolidation du Centre international de formation et l'actualisation des emprunts. Ces changements ont été appliqués pour améliorer les informations communiquées au lecteur des états financiers.

49. On trouvera ci-après une table récapitulative des changements apportés aux méthodes comptables en 2010.

Catégorie d'état financier	Description des changements apportés aux méthodes comptables
Consolidation du Centre international de formation de Turin, Italie (Centre de Turin), à la suite de l'adoption de la norme IPSAS-6	<p>Au début de 2010, le Centre de Turin, entité contrôlée par l'OIT, a été consolidé dans les états financiers de l'Organisation. En conséquence, l'actif net à l'ouverture, au 1^{er} janvier 2008, a augmenté de 20,9 millions de dollars E.-U. Pour l'exercice 2008-09, le résultat net s'établissait à 1,3 million de dollars E.-U. L'actif net pour 2008-09 a aussi fait l'objet d'un ajustement de 0,2 million de dollars E.-U. pour tenir compte de la différence de conversion lors de la consolidation et a été réduit de 3,2 millions de dollars E.-U. pour tenir compte de la comptabilisation du passif lié aux avantages du personnel. Ces changements ont eu pour conséquence une variation de l'actif net de 18,8 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2009.</p> <p>A la suite de l'adoption de la norme IPSAS-6 – Etats financiers consolidés et individuels –, on a modifié certains chiffres figurant dans les états financiers publiés (2008-09) pour tenir compte de la consolidation des comptes du Centre de Turin pour 2008-09.</p> <p>L'actif, le passif, les réserves et le solde des fonds accumulés du Centre de Turin, tels qu'ils figurent dans ses états financiers pour 2009 (retraités) et 2010, qui sont libellés en euros et ont fait l'objet d'une vérification distincte, ont été consolidés dans l'état de la situation financière de l'OIT au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre de chaque année. Les recettes, les dépenses et le résultat net pour 2008 et 2009 ont été regroupés pour refléter l'information comparative correspondant à la période biennale 2008-09 et établie en euro, qui a été convertie au taux de change moyen de la période biennale. L'information comparative qui en résulte pour 2008-09 ainsi que les recettes, les dépenses et le résultat net réels pour 2010 ont été consolidés dans l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie de l'OIT.</p> <p>En vertu de la norme IPSAS-6, la consolidation des entités contrôlées, telles que le Centre de Turin, dans les états financiers de l'entité contrôlante (en l'occurrence l'OIT) doit être effectuée suivant des méthodes comptables cohérentes. Par conséquent, il a été nécessaire d'ajuster comme suit l'information financière présentée dans les états financiers vérifiés du Centre de Turin pour 2008 et 2009:</p>

Equipement – Le Centre de Turin comptabilise la dépréciation de l'équipement par dérogation aux Normes comptables du système des Nations Unies. Les dotations pour dépréciation en 2008 et 2009 ont été reprises et le coût de l'équipement qui a été acquis pendant ces deux années a été comptabilisé comme dépense. En outre, la valeur de l'actif net de l'équipement inscrite aux états financiers du Centre (coût d'équipement moins la dépréciation accumulée) a été supprimée et une réduction du solde des fonds accumulés du Centre a été opérée à titre de compensation.

Avantages du personnel – Le passif lié aux avantages du personnel est publié dans les états financiers du Centre de Turin pour 2009, mais n'y est pas comptabilisé. L'OIT ayant dûment comptabilisé ces éléments de passif dans ses états financiers pour 2008-09, conformément à la norme IPSAS-25, le passif lié aux jours de congés accumulés et aux frais de voyages de rapatriement a été comptabilisé en tant que passif d'une valeur totale de 3,2 millions de dollars E.-U., et une réduction du solde des fonds accumulés a été opérée à titre de compensation.

Inventaire – Le Centre de Turin inscrit à l'actif la valeur de l'inventaire des fournitures qu'il utilise dans ses activités productrices de recettes. La valeur de l'inventaire n'étant pas actuellement comptabilisée dans les états financiers de l'OIT, la valeur de cet élément d'actif a été supprimée et une réduction du solde des fonds accumulés a été opérée à titre de compensation.

Contributions volontaires – En 2008 et 2009, le Centre de Turin a comptabilisé le montant des contributions volontaires en tant que sommes à recevoir et recettes dès notification par le donateur, contrairement à l'OIT, dont la méthode comptable consistait à prendre en compte les contributions volontaires à la réception de la somme. Un montant de 900 000 euros, au titre des contributions volontaires annoncées par la Ville de Turin et la Région du Piémont, n'a pas été comptabilisé comme recette ou somme à recevoir lors de la consolidation de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses du Centre de Turin pour 2008-09.

Améliorations locatives – Le site et les installations du Centre sont mis à sa disposition par la Ville de Turin (Italie) moyennant un prix symbolique en application de la convention conclue entre la Ville de Turin et l'OIT en date du 29 juillet 1964. Le Centre a utilisé ses fonds propres ainsi que ceux versés par des tiers au Fonds pour l'amélioration du campus afin de mener à bien certains travaux d'amélioration des installations du site, y compris la construction du pavillon Piémont, pour un coût total de 4,9 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2009. Ces coûts ont été passés en charge dans les états financiers du Centre mais, conformément à la méthode de comptabilisation du coût des améliorations locatives appliquée par l'OIT, ils ont été comptabilisés au coût d'origine.

Modification de la valeur comptable des emprunts à long terme

La valeur de l'emprunt à long terme est dorénavant déterminée sur la base des flux de trésorerie estimatifs futurs, actualisés pour tenir compte de la valeur-temps de l'argent, au lieu d'être évaluée au coût. Ce changement s'applique avec effet rétroactif. Par conséquent, l'actif net au 1^{er} janvier 2008 a augmenté de 15,7 millions de dollars E.-U. et le passif lié aux emprunts a diminué d'autant. En 2008-09, le solde des emprunts a diminué de 1,1 million de dollars pour s'établir à 14,6 millions de dollars. En 2010, la valeur de l'actualisation a diminué de 2,6 millions de dollars et elle est indiquée dans l'état consolidé de la performance financière pour 2010.

Modification du traitement des gains et pertes actuariels résultant des engagements pris au titre des prestations définies pour l'assurance-maladie après la cessation de service

Au 31 décembre 2009, les pertes ou gains réels résultant de l'assurance-maladie après la cessation de service ont été calculés selon la méthode suivante: la fraction des pertes ou gains actuariels qui dépasse les seuils définis dans la norme IPSAS-25 a été amortie sur la durée d'activité moyenne résiduelle des fonctionnaires au bénéfice de cette assurance et comptabilisée dans l'excédent net (méthode dite «du corridor»). La méthode de comptabilisation a été modifiée pour tenir compte des gains ou pertes actuariels dans l'état consolidé des variations de l'actif net pendant la période au cours de laquelle ces pertes ou gains surviennent. Ce changement s'applique avec effet rétroactif au 31 décembre 2008-09. En conséquence, le passif pour 2008-09 a diminué de 127,7 millions de dollars E.-U. et l'actif net à la clôture pour 2008-09 a augmenté d'autant.

Changement de méthode comptable concernant les dépenses (fonds des ressources extrabudgétaires) – de la méthode de trésorerie à la méthode de la comptabilité d'exercice

A compter du début de 2010, les dépenses au titre des projets de coopération technique financés par des ressources extrabudgétaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce changement de méthode comptable s'applique de manière prospective, étant donné qu'il n'est pas possible de reconstituer les données correspondant aux exercices antérieurs. En conséquence, le montant des dépenses a augmenté de 2 millions de dollars E.-U. dans l'état consolidé de la performance financière.

Modification de la comptabilisation des contributions volontaires (y compris celles au CSBO) à la suite de l'adoption de la norme IPSAS-23

A compter du début de 2010, les recettes provenant des contributions volontaires, dont certains projets financés par le CSBO, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En conséquence, le montant des contributions volontaires à recevoir a augmenté de 354,5 millions de dollars E.-U. en 2010, et le passif lié aux contributions volontaires a augmenté d'autant. Ce changement de méthode comptable s'applique de manière prospective, étant donné qu'il n'est pas possible de reconstituer les données correspondant aux exercices antérieurs.

Note 5 – Ajustements sur exercices antérieurs

50. *Passif lié aux avantages du personnel du Centre international de formation de Turin*: Conformément aux IPSAS, le passif actuariel de l'assurance-maladie après la cessation de service et le passif afférent aux frais et indemnités de rapatriement du Centre de Turin sont considérés comme des passifs de l'OIT et l'ajustement a été opéré rétrospectivement. Par conséquent, le passif lié aux avantages du personnel au 31 décembre 2009 a augmenté de 43,8 millions de dollars E.-U. et l'actif net pour 2008-09 a diminué d'autant.

51. *Passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service*: Un examen des données démographiques qui ont servi au calcul du passif actuariel de l'assurance-maladie après la cessation de service a permis de constater que le nombre de fonctionnaires en exercice qui remplissent les conditions d'affiliation à la CAPS avait été sous-estimé. L'actuaire a recalculé le montant du passif, qui a été majoré en conséquence de 46,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2009.

52. *Contribution conditionnelle au CSBO*: Dans les états financiers pour 2008-09, une contribution au CSBO d'un montant de 4,1 millions de dollars E.-U. a été comptabilisée comme une recette. Cette contribution étant assortie de conditions, les sommes dues aux donateurs ont été majorées de 4,1 millions de dollars E.-U.

53. Tous les ajustements sur les exercices antérieurs opérés pour 2010 ont été comptabilisés rétroactivement.

Note 6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

54. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et dans des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie dans des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités détenues à la date de clôture, 204,6 millions de dollars E.-U. l'étaient dans la monnaie de fonctionnement, le dollar E.-U. (204,7 millions au 31 décembre 2009) et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement en francs suisses, s'établissait à 379,7 millions de dollars E.-U. (368,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2009). L'OIT détenait des liquidités pour le compte de l'UIT, du Centre de Turin, de l'AISS et du Syndicat du personnel qui sont comptabilisées comme des éléments de passif dans l'état de la situation financière (voir notes 19 et 20).

(en millions de dollars E.-U.)	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2010	Total 2009 (note 3) (chiffres retraités)
Comptes courants et fonds en caisse	28,1	229,9	45,9	15,8	319,7	187,8
Dépôts à court terme	176,5	42,1	46,0	–	264,6	385,3
Total, trésorerie et dépôts	204,6	272,0	91,9	15,8	584,3	573,1

Note 7 – Contributions à recevoir des Etats Membres

55. Avant le début de chaque exercice, l'Organisation internationale du Travail met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Le montant des contributions à recevoir à court terme à la date de clôture était de 82,5 millions de francs suisses, soit 86,7 millions de dollars E.-U. au taux de 0,951 franc suisse pour 1 dollar (71,9 millions de francs suisses égalent 69,8 millions de dollars au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar en vigueur au 31 décembre 2009). Sur ce montant, la somme de 1,8 million de dollars correspondant à des paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers a été déduite, ce qui laisse un montant net de 84,9 millions de dollars de contributions mises en recouvrement à recevoir des Etats Membres.

	2010 (millions de dollars E.-U.)	2009 (millions de dollars E.-U.)
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 28)	84,9	67,8
A déduire: actualisation des arrangements financiers à long terme	(4,4)	(5,5)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(13,6)	(12,6)
Total net à recevoir	66,9	49,7
Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	50,2	36,1
Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	16,7	13,6

56. La provision constituée pour l'exercice 2010 et la période biennale 2008-09 correspond aux sommes dues par d'anciens Etats Membres et par des Etats Membres dont les arriérés sont supérieurs au montant des contributions mises en recouvrement pour les deux années précédentes, à la date de clôture.

57. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice de plans de paiement différé approuvés par la Conférence. Si les Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ne respectent pas le plan de paiement, ils perdent leur droit de vote, et la provision pour créances douteuses est augmentée du montant total dû par cet Etat Membre. Pour l'exercice 2010 et la période biennale 2008-09, les contributions à recevoir à long terme ont été actualisées pour représenter la valeur actuelle des sommes à recevoir en utilisant un taux de 3,50 pour cent (4,25 pour cent en 2008-09) basé sur les obligations de sociétés à haut rendement. En conséquence de cette actualisation, l'actif total a diminué de 4,4 millions de dollars E.-U. (5,5 millions en 2008-09).

Note 8 – Contributions volontaires à recevoir

58. En 2008-09, les contributions volontaires étaient comptabilisées à la réception des sommes en numéraire versées par le donateur. A compter du début de 2010, l'OIT a comptabilisé comme somme à recevoir les sommes dues par les donateurs ayant signé des accords contraignants avec l'Organisation au titre de projets de coopération technique, du CSBO, ou de dons et subventions. Les accords contraignants s'entendent des accords signés entre le donateur et l'OIT qui se traduiront probablement par un apport de ressources pour l'Organisation, compte tenu des termes de l'accord et des relations entretenues de longue date avec le donateur. Tous les accords concernant des projets de coopération technique prévoient des conditions faisant obligation à l'OIT de fournir les services visés dans ces accords, sur la base de plans de travail et de budgets de projet détaillés, et de restituer au donateur les fonds qui n'auraient pas été dépensés. Pour chacun de ces accords conditionnels, un passif (produits différés) compense le montant des sommes à recevoir jusqu'à ce que l'OIT ait rempli les conditions imposées par le donateur.

59. En règle générale, les accords concernant les dons et subventions ainsi que les contributions volontaires au CSBO ne subordonnent pas le versement de ces sommes à l'obtention de tel ou tel résultat et la recette est donc comptabilisée à la réception de l'accord signé par le donateur. Toutefois, si le donateur impose des conditions qui sont acceptées par l'OIT, la comptabilisation de la recette est différée jusqu'à ce que les conditions du donateur aient été remplies. Les contributions au CSBO portant sur des périodes ultérieures au 31 décembre 2010 sont indiquées comme actif éventuel (note 25).

	Sommes à recevoir (millions de dollars E.-U.)	Passif (millions de dollars E.-U.)	Position nette (millions de dollars E.-U.)
Projets de coopération technique	348,0	348,0	–
Compte supplémentaire du budget ordinaire	5,3	–	5,3
Subventions en faveur du Centre de Turin non soumises à condition	1,2		1,2
Total, contributions volontaires à recevoir	354,5	348,0	6,5
Contributions volontaires à recevoir à court terme	262,8		
Contributions volontaires à recevoir à long terme	91,7		

Note 9 – Autres sommes à recevoir

60. A la date de clôture, les autres sommes à recevoir s'élevaient au total à 17,2 millions de dollars (17,4 millions de dollars au 31 décembre 2009) et se répartissent comme suit:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Sommes à recevoir du Centre de Turin	6,3	7,3
Impôt sur le revenu perçu par les États-Unis	6,0	4,6
Sommes à recevoir du PNUD	1,7	2,8
Taxe sur la valeur ajoutée et autres retenues d'impôt à la source	0,7	0,9
Revenus des actifs financiers	0,6	0,7
Autres produits à recevoir	2,2	1,9
Autres sommes à recevoir	1,0	0,6
A déduire: provisions pour créances douteuses	(1,3)	(1,4)
Total, autres sommes à recevoir	17,2	17,4

Note 10 – Autres actifs à court terme

61. A la date de clôture, les autres actifs à court terme s'élevaient au total à 12,2 millions de dollars (9,3 millions de dollars au 31 décembre 2009) et se répartissent comme suit:

	2010 (millions de dollars E.U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Avance aux partenaires d'exécution	1,4	–
Avances au personnel	7,4	6,4
Paiement anticipé aux fournisseurs	0,5	0,2
Autres avances	1,6	1,5
Éléments en souffrance dans les bureaux extérieurs	0,4	0,5
Sommes dues par l'AISS	0,1	0,2
Autres actifs	0,8	0,5
Total, autres actifs à court terme	12,2	9,3

Note 11 – Investissements

62. L'Organisation détient plusieurs portefeuilles d'investissement, constitués principalement d'obligations et dans une moindre mesure d'actions, qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants. A la date de clôture, la juste valeur totale des portefeuilles d'investissement était de 94,8 millions de dollars E.-U. (84,7 millions de dollars au 31 décembre 2009).

63. Les fonds détenus dans le portefeuille obligataire international couvert contre les risques de change en francs suisses comprennent les parts revenant respectivement à l'OIT et à l'UIT dans le Fonds de garantie de la CAPS, établi conformément au Règlement de la CAPS pour maintenir la solvabilité à court terme de la Caisse. L'OIT

est responsable du placement des avoirs de la CAPS en consultation avec le Comité de gestion de la CAPS. L'utilisation des fonds placés pour le compte de la CAPS est strictement limitée au financement du maintien de la solvabilité à court terme de la Caisse.

	2010 (millions de dollars E.-U.)		2009 (millions de dollars E.-U.)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie	2,2	2,2	0,5	0,5
Revenu fixe				
Obligations	56,3	56,3	47,5	47,2
Obligations à taux variable	11,5	11,5	11,4	11,5
Marché monétaire	13,9	13,9	15,5	15,5
Sous-total, instruments à revenu fixe	81,7	81,7	74,4	74,2
Titres				
Placements fiduciaires	10,9	6,2	9,8	6,2
Sous-total, titres	10,9	6,2	9,8	6,2
Total, investissements	94,8	90,1	84,7	80,9

Note 12 – Terrains et bâtiments

64. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes. Elle est également titulaire d'un bail emphytéotique passé avec le Canton de Genève pour une autre parcelle. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien dont elle est locataire à New Delhi (Inde) ainsi que des améliorations au Centre international de formation à Turin (Italie), y compris la construction du Pavillon Piémont. La valeur de ces terrains et bâtiments est estimée comme suit:

	2010	2010	2010	2008-09
	Juste valeur (milliers de dollars E.-U.)	Coût historique (milliers de dollars E.-U.)	Adjonctions/ cessions (milliers de dollars E.-U.)	Coût historique (milliers de dollars E.-U.)
Terrains				
Siège – Genève	208 501	–	–	–
Lima	2 381	–	–	–
Abidjan	420	–	–	–
Santiago	1 356	–	–	–
Sous-total	212 658	–	–	–
Bâtiments				
Siège – Genève	247 276	49 924	391	49 533
Lima	8 413	2 881	–	2 881
Brasília	1 005	406	–	406
Abidjan	2 382	2 417	–	2 417
Dar es-Salaam	2 367	1 797	285	1 512
Buenos Aires	590	677	–	677
Islamabad	376	1 918	–	1 918
Santiago	2 882	1 939	–	1 939
Bruxelles	855	449	–	449
Sous-total	266 146	62 408	676	61 732
Total, terrains et bâtiments	478 804	62 408	676	61 732
Améliorations locatives				
New Delhi	–	567	–	567
Turin	–	7 854	2 965	4 889
Sous-total	–	8 421	2 965	5 456
Total, terrains, bâtiments et améliorations locatives	478 804	70 829	3 641	67 188

65. La juste valeur de toutes les propriétés et le coût historique des améliorations locatives correspondent à la valeur comptable nette de 487,3 millions de dollars E.-U.

66. Afin de comptabiliser plus précisément la valeur des terrains et bâtiments de l'OIT, le Bureau a chargé un expert indépendant de déterminer la juste valeur de toutes ses propriétés au 31 décembre 2010 sur la base des normes d'évaluation internationales publiées par l'International Valuation Standards Committee. Cette valeur est estimée à 478,8 millions de dollars E.-U. au total et elle est comptabilisée en tant que juste valeur dans le tableau ci-dessus; à titre de comparaison, elle était de 435,2 millions de dollars au 31 décembre 2009. Cet ajustement comprend 34 millions de dollars au titre d'une réévaluation due au change et 9,6 millions de dollars en valeur ajoutée. Le total de l'ajustement est comptabilisé en plus-value de réévaluation qui est un élément de l'actif net.

67. La valeur des améliorations locatives est estimée au coût historique et s'élève à 8,4 millions de dollars au total.

68. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée comme étant un élément distinct de l'actif net et s'établit à 416,4 millions de dollars E.-U. pour 2010 (373,5 millions de dollars au 31 décembre 2009).

Note 13 – Sommes à payer et engagements non réglés

69. Les sommes à payer et les engagements non réglés à la date de clôture s'élevaient au total à 34 millions de dollars E.-U. (35,3 millions de dollars au 31 décembre 2009) et se répartissent comme suit:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Sommes à payer	8,3	8,6
Engagements non réglés	25,7	26,7
Total, sommes à payer et engagements non réglés	34,0	35,3

Note 14 – Produits différés

70. A la date de clôture, le montant des produits différés s'élevait au total à 379,9 millions de dollars E.-U. (40,4 millions de dollars au 31 décembre 2009) et se répartit comme suit:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Produits différés – à court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	21,9	26,4
Contributions volontaires reçues au titre d'accords conclus	253,6	4,1
Avances reçues pour les services de formation du Centre de Turin	10,9	9,2
Cotisations anticipées à la CAPS	0,6	0,5
Autres produits différés	1,2	0,2
Sous-total, produits différés à court terme	288,2	40,4
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires reçues au titre d'accords conclus	91,7	–
Sous-total, produits différés à long terme	91,7	–
Total, produits différés	379,9	40,4

71. Les contributions mises en recouvrement différées correspondent aux montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir. Les contributions volontaires différées représentent des contributions volontaires à recevoir au titre des projets d'activités de coopération technique de l'Organisation et des projets financés par le CSBO, sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur.

Note 15 – Sommes dues aux donateurs

72. L'OIT met en œuvre des projets de coopération technique pour le compte de donateurs, dont les États Membres, le PNUD et d'autres organisations internationales non gouvernementales. La durée d'exécution d'un bon nombre de ces projets est de plusieurs années et excède donc celle de l'exercice financier de l'OIT. Les accords avec les donateurs prévoient des conditions exigeant la réalisation de tâches et d'activités spécifiques ainsi que la restitution des crédits non utilisés. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs sont assimilés à une dette de l'Organisation jusqu'à ce que le projet soit achevé conformément à l'accord conclu avec le donateur et que les éventuels crédits non utilisés lui aient été restitués.

73. Le montant total des crédits détenus pour le compte de donateurs était de 202,4 millions de dollars à la date de clôture (212,3 millions de dollars au 31 décembre 2009).

Note 16 – Passif lié aux avantages du personnel

74. Le montant total du passif lié aux avantages du personnel a été comptabilisé dans l'état de la situation financière en 2010. L'information concernant 2008-09 a été retraitée pour prendre en compte le passif du Centre de Turin. Aucun des éléments de passif n'est capitalisé, sauf indication contraire ci-après.

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2008-09 retraités (millions de dollars E.-U.)
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	1,1	1,0
Jours de congés accumulés	3,2	2,7
Congé dans les foyers	0,4	–
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	4,1	6,0
Assurance-maladie après la cessation de service	17,7	17,7
Sous-total, passif à court terme	26,5	27,4
Passif à long terme		
Jours de congés accumulés	32,3	32,3
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	47,8	43,4
Assurance-maladie après la cessation de service	545,9	463,4
Sous-total, passif à long terme	626,0	539,1
Total, passif lié aux avantages du personnel	652,5	566,5

75. La méthodologie utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante:

- *Jours de congés accumulés:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau ont droit à un congé annuel à raison de trente jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement net majoré de

l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques, et par le traitement net majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques nationaux et pour le personnel des services généraux.

- *Indemnité et frais de voyage de rapatriement:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le passif correspondant à l'indemnité de rapatriement est calculé en multipliant le nombre effectif de semaines de crédit d'indemnité de rapatriement accumulées par chaque fonctionnaire par le traitement net majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques, et par le traitement net majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques nationaux et pour le personnel des services généraux.

En outre, les fonctionnaires du BIT, les conjoints et les enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en multipliant le montant de l'indemnité moyenne versée aux fonctionnaires au cours des années 2008 à 2010 par le nombre de fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2010.

76. Le personnel des services généraux du Centre international de formation (Centre de Turin) a droit à une indemnité de fin de service calculée conformément au Statut du personnel du Centre. Cet élément de passif est calculé en divisant le traitement de base, majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension, par 12 pour chaque année de service accomplie entre le 1^{er} août 1975 et le 31 décembre 1990, et par 13,5 pour chaque année de service accomplie depuis 1991.

77. Le BIT dispose d'un fonds affecté exclusivement au financement des indemnités de rapatriement et contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice. La contribution totale versée en 2010 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,5 millions de dollars E.-U. (7,6 millions de dollars en 2008-09). Le BIT a provisionné le Fonds des indemnités de fin de contrat d'un montant de 29,7 millions de dollars (29,3 millions au 31 décembre 2009) pour couvrir partiellement le coût de l'indemnité de rapatriement.

78. *Congé dans les foyers:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base de la proportion des dépenses effectives engagées à ce titre en 2010 par rapport aux droits acquis au cours des années précédentes.

79. *Allocation pour frais d'études:* Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement des sommes dépensées pour l'éducation de leurs enfants à charge à hauteur du montant maximal établi par le Statut du personnel du BIT. La part du montant engagé pour l'année scolaire 2010 représente la somme remboursable aux fonctionnaires au 31 décembre 2010.

80. *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*: L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

81. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse est la méthode des «agrégats avec intrants», et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs, sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins une fois tous les trois ans, la dernière correspondant à la situation au 31 décembre 2009. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

82. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. A la date de l'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

83. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements et les avoirs du régime de pension entre les différentes organisations affiliées. Comme l'OIT, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime de pension de façon suffisamment fiable à des fins comptables, elle a considéré ce régime comme un régime à contributions définies, comme prévu par l'IPSAS-25 – Avantages du personnel.

84. En 2010, l'OIT a versé à la Caisse 75,2 millions de dollars E.-U., dont 49,9 millions représentaient la part patronale (142,8 millions de dollars en 2008-09, dont 94,5 millions de dollars pour la part patronale).

85. *Assurance-maladie après la cessation de service*: Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et s'ils ont été bénéficiaires de la CAPS pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité

de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Une évaluation actuarielle effectuée en 2010 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture.

86. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2010, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. Elles ont servi à déterminer le coût pour l'OIT des prestations après la cessation de service au 31 décembre 2010.

Principales hypothèses financières	2010 (pourcentage)	2008-09 (pourcentage)
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,25	4,00
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,50	4,25
Taux des futures augmentations de rémunération au début de l'exercice	2,50	2,50
Taux des futures augmentations de rémunération à la fin de l'exercice (sans augmentation d'échelon)	2,50	2,50
Taux des augmentations de pension au début de l'exercice	2,00	2,00
Taux des augmentations de pension à la fin de l'exercice	2,00	2,00
Inflation des frais médicaux (ramenée à 3 % sur quatre ans)	3,80	3,80

87. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité. Dans les pays où il n'y a pas de marché actif pour ce type d'obligations, il sera fait référence au rendement du marché des obligations d'Etat (à la date de clôture de l'exercice). Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise (franc suisse, livre sterling, dollar E.-U. et euro). Le dernier taux d'actualisation a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité	(milliers de dollars E.-U.)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	10 741
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	(8 169)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	107 948
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(85 968)

	Age	Hommes	Femmes
Hypothèses actuarielles en matière médicale:	50	4 988	5 560
Coût annuel des demandes de remboursement (dollars E.-U.)	60	6 248	6 072
	70	8 583	6 370
	80	12 401	9 629
Dépenses annuelles d'administration (dollars E.-U.)	–	214	214
Participation	97,5 pour cent des futurs retraités demanderont à être affiliés à la CAPS		
Couverture des conjoints	75 pour cent et 25 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin, respectivement, ont un conjoint demandant à être affilié à la CAPS. Les femmes sont supposées avoir cinq ans de moins que leurs conjoints.		

Hypothèses actuarielles – Hypothèses démographiques à la fin 2010	Age	Hommes	Femmes
Taux de renouvellement du personnel (%)	25	9,6	8,7
	35	5,3	3,8
	45	4,0	2,2
	55	4,8	2,1
Taux de retraite (%)	55	11,9	11,7
	56	9,3	9,0
	57	9,3	9,0
	58	8,6	10,7
	59	11,9	10,7
	60	65,0	80,0
	61	45,0	55,0
	62	50,0	75,0
	63	50,0	65,0
	64	50,0	75,0
	65	50,0	100,0
	66	50,0	100,0
	67	50,0	100,0
	68	50,0	100,0
	69	100,0	100,0

Exercice (2010)/période biennale (2008-09)	2010 (12 mois) (milliers de dollars E.-U.)	Chiffres de 2008-09 (24 mois) retraités (milliers de dollars E.-U.)
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice/de période biennale (2008-09)	481 061	448 947
Coût net du service	12 761	26 688
Intérêts débiteurs	20 069	36 124
Prestations nettes versées	(17 670)	(29 901)
Passif (gain)/perte du(e) à l'expérience	3 798	18 297
Passif (gain)/perte du(e) aux changements d'hypothèse	63 539	(19 094)
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	563 558	481 061
Etat de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(481 061)	(448 947)
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	(32 830)	(62 812)
Montant total comptabilisé en actifs nets	(67 337)	797
Part patronale	17 670	29 901
Etat de la situation financière, actif/(passif), fin d'exercice	(563 558)	(481 061)

88. Depuis la période 2008-09, les états financiers de l'OIT tiennent compte du passif lié aux avantages du personnel, aussi le montant de l'assurance-maladie après la cessation de service – 530,3 millions de dollars E.-U. –, a-t-il été intégralement comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net. Cette modification englobe tous les gains et pertes actuariels jusqu'au 31 décembre 2009. Ce montant a été retraité pour comptabiliser le changement à partir du moment où la méthode du corridor a été appliquée pour comptabiliser les écarts actuariels directement dans les actifs nets de l'exercice en cours. De plus, le montant retraité reflète une augmentation de 46,4 millions du passif calculée par l'actuaire indépendant pour prendre en compte la révision du nombre des membres du personnel actifs au 31 décembre 2009 et pouvant être admis au bénéfice de la CAPS, ainsi qu'un ajustement supplémentaire de 32,1 millions de dollars E.-U. pour le Centre de Turin.

89. Les dépenses liées aux intérêts débiteurs et au coût du service pour 2010 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière, dans les dépenses de personnel. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur, si bien que la totalité des passifs de l'assurance-maladie a été portée au passif de l'OIT.

90. Un montant de 40,4 millions de dollars E.-U. est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le passif actuel de la Caisse.

Note 17 – Emprunts

91. Les emprunts correspondent aux prêts accordés à l'OIT de 1968 à 1977 pour la construction du bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). En juillet 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et d'uniformiser à cinquante ans la période de remboursement des prêts avec effet au 1^{er} janvier 1996. Le dernier paiement s'effectuera en 2025. Le prêt n'est pas garanti. Le solde restant dû à la date de clôture était de 55,5 millions de francs suisses ou 58,4 millions de dollars E.-U. au taux de 0,951 franc suisse pour 1 dollar (59,2 millions de francs suisses ou 57,5 millions de dollars au 31 décembre 2009 au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar), dont 3,7 millions de francs suisses ou 3,9 millions de dollars au taux de 0,951 franc suisse pour 1 dollar (3,7 millions de francs suisses ou 3,6 millions de dollars au 31 décembre 2009 au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar) étaient exigibles dans un délai de douze mois en une seule annuité. Les sommes dues au titre des emprunts sont les suivantes:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Sommes dues en 2011	3,9	3,6
Sommes dues de 2012 à 2015 (3,7 millions de francs suisses par an)	15,6	14,4
Sommes dues après 2015	38,9	39,5
Sous-total, emprunts exigibles à long terme	54,5	53,9
A déduire: emprunts exigibles à long terme	(12,0)	(14,6)
Total, emprunts	46,4	42,9

92. Afin de refléter plus exactement la valeur temps de l'argent concernant les emprunts à long terme, le solde du prêt impayé à long terme a été actualisé en utilisant le taux d'actualisation des obligations d'entreprises de première qualité (2010 – 3,50 pour cent; 2009 – 4,25 pour cent) établi en francs suisses par l'actuaire indépendant. Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2008-09 ou en 2010.

Note 18 – Sommes dues aux Etats Membres

93. Le montant total dû aux Etats Membres au 31 décembre 2010 s'élevait à 17,6 millions de dollars E.-U., dont 16,7 millions de dollars de dette à court terme et 0,9 million de dollars de dette à long terme (le montant total était de 30,4 millions de dollars au 31 décembre 2009). Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Par conséquent, le montant calculé est inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés sous réserve des résultats de la période biennale. C'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'est comptabilisé comme étant dû aux Etats Membres jusqu'à la fin de la période biennale en cours, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2011. Le montant dû aux Etats Membres se répartit comme suit:

	2010 (dollars E.-U.)	2009 (dollars E.-U.)
Excédents des périodes précédentes non distribués	1 501 006	395 317
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	283 841	319 576
Moitié de la prime nette non répartie, période en cours ¹	–	14 436 861
Sous-total	1 784 847	15 151 754
Fonds d'incitation	15 877 152	15 273 552
Montant total dû aux Etats Membres	17 661 999	30 425 306

¹ A sa 98^e session (juin 2010), en dérogation de l'article 11.5 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail a décidé de transférer la moitié de la prime nette acquise se montant à 14 869 967 francs suisses (14 436 861 dollars E.-U. au taux de change des Nations Unies au 31 décembre 2009) et non versée au Fonds d'incitation, au Fonds pour le bâtiment et le logement du Bureau international du Travail pour financer en partie la rénovation du bâtiment du siège.

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

94. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- *Prime nette* – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars E.-U. et francs suisses en se fondant sur le rapport entre le total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées pour la période biennale à l'ensemble des Etats Membres. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est calculé sur une base biennale. Un calcul a été effectué à des fins d'information qui représente les soldes au 31 décembre 2010. Le montant établi sera consolidé avec les calculs effectués au 31 décembre 2011 pour comptabiliser le solde dû aux Etats Membres pour la période biennale 2010-11, comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes	2010 (12 mois)	2009 (24 mois)
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	725 566	9 748 137
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel des Nations Unies, des:		
Recettes	13 024 285	89 883 557
Dépenses	(3 970 583)	(44 578 232)
Achats à terme de dollars E.-U.	(2 883 791)	(31 421 566)
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel des Nations Unies	(11 918 879)	8 465 457
Réévaluation de la provision pour arriérés de contribution	1 232 952	(3 019 531)
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	(3 970 436)	(204 100)
Total, compte de péréquation des changes	(7 760 886)	28 873 722

95. A sa 98^e session (juin 2010), par dérogation à l'article 11, paragraphe 5, du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail a autorisé le transfert du Fonds d'incitation au Fonds pour le bâtiment et le logement de la moitié de la prime nette acquise en 2008-09 qui aurait dû être versée aux Etats Membres.

96. **Fonds d'incitation** – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

Calcul du montant du Fonds d'incitation	2010 (12 mois) (dollars E.-U.)	2009 (24 mois) (dollars E.-U.)
Intérêts acquis 2010 (2008)	86 776	694 282
Intérêts acquis 2009	154 238	142 409
Total, intérêts acquis	241 014	836 691
Moitié de la prime nette	15 636 138	14 436 861
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	15 877 152	15 273 552

Note 19 – Autres passifs à court terme

97. Les autres passifs à court terme comprennent les sommes détenues pour le compte d'unités indépendantes auxquelles l'OIT fournit des services financiers, notamment le Syndicat du personnel du BIT et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

98. Une provision de 0,5 million de dollars E.-U. (0,3 million au 31 décembre 2009) est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation et le montant peut être estimé de manière fiable.

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2009 retraités (millions de dollars E.-U.)
Réserve pour éventualités	0,5	0,3
Sommes dues au Syndicat du personnel du BIT	0,1	0,1
Autres passifs à court terme	0,4	0,9
Total, autres passifs à court terme	1,0	1,3

Note 20 – Fonds détenus pour le compte de l'UIT

99. Ces fonds comprennent les placements et autres avoirs de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	2009 (millions de dollars E.-U.)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3	0,4
Placements	10,6	9,9
Produits dérivés	0,5	0,2
Autres sommes à recevoir	0,1	0,1
A déduire: autres passifs à court terme	(4,7)	(3,7)
Montant net des fonds détenus pour le compte de l'UIT	6,8	6,9

Note 21 – Instruments financiers

100. Tous les actifs et passifs financiers ont été valorisés à la juste valeur et peuvent subir une dépréciation. Les actifs comme les passifs reflètent la valeur actuelle et la moins-value, les sommes à recevoir par le biais de provisions pour créances douteuses et l'actualisation des passifs (emprunts inscrits à l'actif par actualisation). Il n'y a pas d'instruments financiers non comptabilisés. Le flux de trésorerie anticipé provient à 97 pour cent des contributions à recevoir et des contributions volontaires. Les contributions obligatoires versées par les Etats Membres fournissent 58 pour cent des ressources de trésorerie requises pour financer les activités de l'OIT liées à son budget ordinaire et à son Fonds de fonctionnement. L'expérience historique montre que 90 pour cent de ces fonds sont reçus dans l'année qui suit la facturation et plus de 98 pour cent dans les deux ans qui suivent. Les contributions volontaires des donateurs fournissent 39 pour cent des ressources de trésorerie requises pour les projets de coopération technique et autres activités financées par des sources extrabudgétaires. Les projets ainsi financés ne démarrent pas tant que les liquidités nécessaires pour mener les activités prévues dans le cadre des projets n'ont pas été déposées sur les comptes en banque de l'OIT. Le reste du flux de trésorerie – intérêts et dividendes, produit des ventes, redevances et autres recettes – ne représente que 3 pour cent du total des ressources de trésorerie requises.

Instrument	2010 (millions de dollars E.-U.)		2009 (millions de dollars E.-U.)		Base d'évaluation
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Trésorerie	584,3	584,3	573,1	573,1	Equivalent en dollars E.-U. du montant nominal des disponibilités
Placements	94,8	94,8	84,7	84,7	Cours du marché au 31 décembre
Trésorerie et placements nets	679,1	679,1	657,8	657,8	
Contributions à recevoir des Etats Membres	84,9	84,9	67,8	67,8	Equivalent en dollars E.-U. de la valeur actuelle des sommes à recevoir
A déduire: provision pour créances douteuses	(13,6)	(13,6)	(12,6)	(12,6)	Egale à 100 pour cent des sommes à recevoir depuis plus de deux ans
A déduire: moins-value	(4,4)	(4,4)	(5,5)	(5,5)	Au taux de rendement des obligations de société de première qualité
Montant net des contributions à recevoir	66,9	66,9	49,7	49,7	
Contributions volontaires à recevoir	354,5	354,5	–	–	Montant nominal dans la monnaie convenue
Instruments financiers dérivés (actifs)	2,9	2,9	1,1	1,1	
Autres sommes à recevoir	18,5	18,5	18,8	18,8	Equivalent en dollars E.-U. de la valeur actuelle des sommes à recevoir
A déduire: provision pour créances douteuses	(1,3)	(1,3)	(1,4)	(1,4)	50 pour cent pour une créance à plus d'un an, 100 pour cent pour une créance à plus de deux ans, sauf si confirmée par le débiteur
Montant net des autres sommes à recevoir	17,2	17,2	17,4	17,4	
Actifs financiers nets	1 120,6	1 120,6	726,0	726,0	
Emprunts à long terme (après retraitement)	(58,4)	(58,4)	(57,5)	(57,5)	Equivalent en dollars E.-U. de la valeur actuelle des emprunts
A déduire: moins-value	12,0	12,0	14,6	14,6	Au taux de rendement des obligations de société de première qualité
Emprunts nets à long terme	(46,4)	(46,4)	(42,9)	(42,9)	
Instruments financiers dérivés (passifs)	(16,7)	(16,7)	(7,2)	(7,2)	Cours du marché à terme au 31 décembre
Sommes à payer	(8,3)	(8,3)	(8,6)	(8,6)	Montant nominal
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	(6,8)	(6,8)	(6,9)	(6,9)	
Passifs financiers nets	(78,2)	(78,2)	(65,6)	(65,6)	

Gestion des risques financiers

101. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à limiter au minimum leurs effets potentiels sur la performance financière. Les risques de change liés à la valeur des placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse pour la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et la nécessité de faire face à des obligations évaluées en dollars E.-U. avec des contributions au budget ordinaire payées en francs suisses par les Etats Membres sont compensés en utilisant des instruments de couverture (contrats d'achat à terme).

102. *Risque de prix* – Risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les rentrées nettes liées à cet instrument fluctue(nt) en raison des variations des cours des monnaies étrangères, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

103. *Risque de change* – Risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les rentrées nettes liées à cet instrument fluctue(nt) en raison des variations des cours des monnaies étrangères. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses en monnaie étrangère, en premier lieu en francs suisses et – dans une moindre mesure – en d'autres monnaies, en particulier l'euro. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des taux de change. L'OIT atténue le risque pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses) au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars E.-U. L'OIT passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir les placements en d'autres monnaies que le franc suisse pour le compte de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel par rapport aux gains et pertes de change, les obligations de la CAPS étant principalement en francs suisses. La sensibilité de l'OIT aux fluctuations des taux de change en rapport avec ses recettes et dépenses d'exploitation est donc limitée.

104. *Risque de taux d'intérêt* – Risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les rentrées nettes liées à cet instrument fluctue(nt) en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OIT n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, et ses emprunts ne sont pas soumis à des taux d'intérêt, de sorte que ni les uns ni les autres ne subissent les fluctuations des taux d'intérêt. Toutes les créances pour lesquelles des arrangements financiers concernant des remboursements sur plus d'un an ont été approuvés et tous les emprunts à long terme ont été actualisés en appliquant un taux fondé sur le rendement des obligations de société de première qualité en francs suisses.

105. Les investissements de l'OIT incluent 81,8 millions de dollars E.-U. de placements pour une durée déterminée, dont 11,5 millions dans des obligations à taux variable, le reste (obligations d'Etat et billets de trésorerie) étant soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. L'Organisation gère son risque de taux d'intérêt en échelonnant sur quelques années les dates d'échéance des placements.

106. *Risque de marché* – Tous les investissements de l'OIT sont évalués à la juste valeur sur la base du cours du marché à la date de clôture. Les placements sont effectués dans des titres de première qualité et dans des fonds d'actions dont la valeur fluctuera en fonction des conditions du marché. L'état récent du marché a influé sur la valeur de

marché totale des investissements de l'OIT: leur juste valeur, de 77,2 millions de dollars E.-U. à la fin de 2007, est passée à 84,7 millions à la fin de 2009 puis à 94,8 millions à la fin de 2010. Tous les investissements sont détenus dans les réserves de l'OIT et les fluctuations n'ont pas d'impact sur les besoins de financement des activités actuelles de l'Organisation.

Composition des investissements par instrument (en milliers de dollars E.-U.)	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Disponibilités	2 184	2 184	516	516
Revenu fixe				
Obligations	56 304	56 293	47 514	47 188
Obligations à taux variable	11 494	11 507	11 424	11 501
Marché monétaire	13 987	13 948	15 469	15 459
Sous-total, instruments à revenu fixe	81 785	81 748	74 407	74 148
Titres				
Placements fiduciaires	10 859	6 220	9 838	6 220
Sous-total, titres	10 859	6 220	9 838	6 220
Total, investissements	94 828	90 152	84 761	80 884

107. *Risque de crédit* – Risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les contrats d'achat à terme qu'elle conclut. L'exposition maximale au risque de crédit de l'OIT au 31 décembre 2010 est la valeur comptable de ces actifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements

108. Le Bureau a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et tant l'administration du BIT que son Comité des placements estiment que le risque de perte est faible. Les placements de l'Organisation sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide les décisions en la matière. L'OIT investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

109. La répartition des dépôts en espèces et des placements est étendue de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance:

	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,2	275,2	218,2	2,2	1,0	3,5	584,3
Pourcentage	14,4 %	47,1 %	37,3 %	0,4 %	0,2 %	0,6 %	100,0 %

Placements

110. Les placements sont effectués uniquement dans des obligations d'Etat, des billets de trésorerie et des obligations à taux variable de première qualité (BBB ou au-dessus). La répartition des placements à échéance déterminée et des portefeuilles d'actions selon la notation est la suivante:

Composition des instruments à taux fixe selon la notation (juste valeur), année 2010

(en milliers de dollars E.-U.)

	AAA	AA	A	BBB	Non noté	Total
Liquidités	–	–	2 184	–	–	2 184
Obligations	32 170	16 170	7 964	–	–	56 304
Obligations à taux variable	–	2 499	8 995	–	–	11 494
Titres	–	–	5 541	–	5 318	10 859
Marché monétaire	–	–	–	13 987	–	13 987
Total, revenu fixe	32 170	18 669	24 684	13 987	5 318	94 828

Produits dérivés

111. La principale source de recettes pour financer les activités exécutées dans le cadre du budget ordinaire sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins en dollars des Etats-Unis pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. La valeur nominale de l'accord de couverture pour l'exercice 2010-11 est de 253,2 millions de dollars E.-U. (233,8 millions de dollars E.-U. de 2008-09) – dont 134,2 millions sont impayés au 31 décembre 2010 – achetés à un taux moyen de 1,05 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1 dollar = 1,06 franc suisse pour 2008-09). Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars E.-U. du budget ordinaire par mois.

112. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par les banques contractantes au 31 décembre 2010 était un montant négatif de –16,7 millions de dollars (au 31 décembre 2009, le montant négatif était de –7,2 millions de dollars E.-U.). Le total du passif de 16,7 millions de dollars concerne des contrats qui viennent à échéance au cours des douze prochains mois (3,6 millions de dollars au 31 décembre 2009). Aucun montant ne concerne des contrats qui arrivent à échéance dans plus de douze mois (3,6 millions de dollars au 31 décembre 2009).

113. La CAPS couvre le risque lié aux actifs conservés dans des monnaies autres que le franc suisse en concluant des contrats d'achat à terme dans chacune des monnaies dans lesquelles des placements sont faits. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par le gestionnaire de portefeuille était de 2,9 millions de dollars E.-U. à la date de clôture (1,1 million de dollars au 31 décembre 2009). Le montant total de l'actif comptabilisé a trait à des contrats qui arrivent à échéance au cours des douze prochains mois.

Sommes à recevoir

114. Les sommes à recevoir sont principalement les contributions dues par les Etats Membres et les contributions volontaires à recevoir des donateurs. Comme la plupart des Etats Membres de l'OIT sont des entités souveraines, le risque de crédit est minimal. Le

Bureau établit une provision pour créances douteuses égale à 100 pour cent des contributions non réglées pendant plus de deux ans, sauf celles qui ont fait l'objet d'un arrangement financier approuvé par la Conférence internationale du Travail. Les sommes à recevoir des Etats Membres pour lesquels des plans de remboursement à long terme ont été négociés sont actualisées en appliquant le taux établi par l'actuaire du BIT, qui est fondé sur le rendement des obligations de société de première qualité en francs suisses. Les contributions volontaires à recevoir dans plus de douze mois sont actualisées pour refléter leur valeur actuelle.

115. Le solde des sommes à recevoir est calculé sur la base des factures établies pour des services rendus, des intérêts à recevoir sur les placements et les équivalents de trésorerie et de la vente des publications. Le Bureau établit une provision pour créances douteuses égale à 50 pour cent du solde des sommes à recevoir (d'autres entités que les Etats Membres) autres que pour les publications datant d'un à deux ans, et à 100 pour cent du solde de toutes les sommes à recevoir depuis plus de deux ans, sauf si le Bureau reçoit du débiteur confirmation écrite du montant dû et de la date prévue du paiement. Pour les publications, une provision pour créances douteuses est établie sur la base de l'expérience historique. Les provisions pour créances douteuses sont ajustées pour tenir compte des informations fournies par le classement par échéance des créances.

116. Le classement par échéance des créances de l'OIT au 31 décembre 2010 se présente comme suit (en millions de dollars E.-U.):

Type de créance	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de deux ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Contributions à recevoir des Etats Membres	39,3	9,9	35,7	(18,0)	66,9
Contributions volontaires à recevoir	13,3	–	–	–	13,3
Autres sommes à recevoir	11,7	1,7	5,1	(1,3)	17,2
Total	64,3	11,6	40,8	(19,3)	97,4

117. Le BIT ne pense pas que l'Organisation est exposée à un niveau de risque de crédit inhabituel ou important.

Sommes à payer

118. Les sommes à payer représentent la valeur totale des factures reçues des fournisseurs pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué à la date de clôture. Toutes les factures établies pour des marchandises reçues et des services rendus sont réglées dans les 30 jours qui suivent leur réception.

Contrats d'achat à terme

119. Le BIT gère l'exposition au risque de crédit de l'Organisation pour les produits dérivés en passant des contrats principalement avec des institutions financières de bonne réputation.

120. *Risque de liquidité* – Risque que l'OIT ait du mal à faire face aux obligations financières associées au passif financier. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Bureau à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes. Le Bureau gère également le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de

trésorerie réels et estimés. Il n'a pas le pouvoir de contracter des dettes à long terme sans l'approbation de son Conseil d'administration, qui est élu par les Etats Membres de l'Organisation.

121. *Risque de flux de trésorerie* – Risque de fluctuation du montant en monnaie des flux de trésorerie futurs attachés à un instrument financier. Toutes les sommes à recevoir dans plus d'un an par l'OIT en vertu d'arrangements financiers concernant le remboursement d'arriérés par des Etats Membres et ses emprunts à long terme ont été actualisés pour refléter la valeur actuelle de ces actifs et passifs.

Gestion des capitaux

122. Le Bureau définit les capitaux qu'il gère comme le total des actifs nets, qui comprennent les soldes des fonds accumulés et les réserves. Les objectifs de l'Organisation pour la gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Bureau en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars E.-U. au regard des recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

123. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT compte tenu de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 22 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

124. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont établis sur une autre base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – budget ordinaire (état V-A), lequel est dressé selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier de l'OIT, moyennant un taux de change budgétaire fixe de 1,07 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2010-11 (1,23 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2008-09). Selon cette méthode modifiée, les recettes sont comptabilisées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Les dépenses sont prises en compte selon le principe de l'exécution; toutefois les coûts afférents à l'acquisition de matériel sont passés en charges à la date de livraison et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel.

125. Les informations fournies dans l'état V-A ne concernent que la portion du Fonds de fonctionnement pour laquelle un budget est adopté par la Conférence internationale du Travail. On trouvera dans les états V-B à V-D des comparaisons distinctes des budgets adoptés et des recettes et dépenses effectives pour les autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement de l'OIT, dont le budget est adopté par le Conseil d'administration du BIT. Tous les budgets adoptés se rapportent à la période biennale allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Ces budgets sont dressés selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées à la date de réception des sommes et les dépenses selon le principe d'exécution. Toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel ne sont passés en charges qu'à compter de

la date de livraison et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel. Toutes les transactions sont enregistrées en dollar E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. Le budget présenté dans les états V-A à V-D (budget ordinaire de l'OIT, IIES, CIS et CINTERFOR) correspond à la moitié des budgets biennaux.

126. Le Conseil du Centre international de formation de Turin adopte annuellement le budget du Centre en euro et le présente pour information au Conseil d'administration du BIT, conformément au Règlement financier du Centre de Turin. Pour faciliter la fourniture d'informations budgétaires pertinentes en ce qui concerne le Centre de Turin, l'état V-E est présenté en euro et en dollar E.-U. sur la base d'une moyenne des taux de change officiels de l'euro contre le dollar en vigueur pour chaque mois de 2010. Le budget est établi sur la base de la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

127. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ont été établis pour chaque budget publié, adopté soit par la Conférence internationale du Travail (budget ordinaire), soit par le Conseil d'administration du BIT (IIES, CINTERFOR et CIS), soit par le Conseil du Centre de Turin. Il n'y avait pas de différence entre les budgets initiaux et les budgets finals approuvés par le Conseil d'administration du BIT au cours de 2010.

128. Lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable aux montants inscrits au budget sont rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, les éventuelles différences liées à la méthode utilisée, aux délais ou aux unités étant indiquées séparément.

129. Des différences liées à la méthode comptable apparaissent lorsque le budget approuvé est établi selon une autre méthode que la méthode comptable de base. S'agissant de l'OIT, le budget ordinaire est établi selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier de l'Organisation, moyennant un taux de change budgétaire fixe de 1,07 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2010-11 (1,23 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2008-09), y compris pour la passation en charges de toutes les dépenses en immobilisations, et les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale.

130. Dans le cas de l'OIT, des différences liées aux unités apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés (ceux adoptés par la Conférence internationale du Travail, par le Conseil d'administration du BIT et le Conseil du Centre de Turin) incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation.

131. Des différences liées à la présentation apparaissent lorsque les formats et la classification adoptés pour la présentation du tableau des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels diffèrent. En l'occurrence, il n'y a aucune différence liée à la présentation.

132. Les activités de financement se rapportent à la réduction du montant des emprunts nets contractés par l'OIT.

133. Les activités d'investissement incluent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et d'autres investissements, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

134. Les activités d'exploitation sont les principales activités de l'OIT qui sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, les contributions volontaires, les honoraires perçus pour des services rendus et des produits divers.

135. Un rapprochement entre le montant de l'excédent réel sur une base comparable dans les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (états V-A à V-E) et les montants réels figurant dans le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est présenté ci-dessous:

Rapprochement des montants de l'excédent sur une base budgétaire et selon la comptabilité d'exercice

	2010			
	Exploitation	Investissement	Financement	Total
	(milliers de dollars E.-U.)			
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	35 700	–	–	35 700
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-E)	2 568	–	–	2 568
Résultat net pour l'IIES (état V-B)	(525)	–	–	(525)
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-C)	(15)	–	–	(15)
Résultat net pour le CIS (état V-D)	(49)	–	–	(49)
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	37 679	–	–	37 679
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence liée à la méthode	(3 538)	–	–	(3 538)
Différence liée à la présentation	–	–	–	–
Différence liée à l'unité	(6 256)	(12 894)	(3 763)	(22 913)
Montant réel indiqué dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	27 885	(12 894)	(3 763)	11 228

136. L'excédent net pour le budget ordinaire, tel qu'indiqué dans l'état I (format des Normes comptables du système des Nations Unies) de la note 28, est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. L'excédent net présenté dans l'état V-A est fondé sur le Règlement financier de l'OIT et celui correspondant à 2010 est calculé au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1,23 franc suisse pour 1 dollar pour 2008-09). L'excédent net indiqué dans l'état V-A inclut l'excédent de recettes résultant du versement d'arriérés de contributions et le solde du Fonds de stabilisation des changes, qui n'est pas pris en compte dans le budget ordinaire adopté mais qui est inclus dans les montants ci-dessus.

Note 23 – Information relative aux parties liées

137. Les principaux cadres dirigeants sont le Directeur général, les directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT.

138. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités calculés conformément au Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration pour 2010. Les principaux cadres

dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont prises en compte comme des régimes à prestations définies.

Catégorie	2010 (12 mois)		2008-09 (24 mois)	
	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)
Principaux cadres dirigeants	14,59	4 727 274	13,8	8 732 270

139. Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

140. En 2010, les transactions relatives aux parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 3 569 dollars E.-U. (0 dollar en 2008-09). Toutes ces transactions doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 24 – Produit des opérations sans contrepartie directe

141. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT, à savoir notamment les contributions acquittées par ses Etats Membres et les contributions volontaires versées par des donateurs au titre des projets de coopération technique et du CSBO. Toutes ces recettes sont comptabilisées conformément à la norme IPSAS-23. Toutefois, ayant adopté les dispositions concernant la période transitoire visée dans cette norme, l'OIT ne comptabilisera les dons en nature qu'à compter de 2012. On trouvera ci-après un résumé du produit des opérations sans contrepartie directe:

Produit des opérations sans contrepartie directe	2010 (12 mois) (en millions de dollars E.-U.)	2008-09 (24 mois) (en millions de dollars E.-U.)
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	377,5	723,5
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	(1,0)	67,3
Contributions volontaires à des projets de coopération technique et au CSBO, dons et subventions	285,0	549,7
Services de formation du Centre de Turin	19,6	40,9
Total, produit des opérations sans contrepartie directe	681,1	1 381,4
Sommes à recevoir au titre des contributions fixées	66,9	49,7
Sommes à recevoir au titre des contributions volontaires	354,5	–
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	421,4	49,7
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	345,3	4,1
Avances reçues au titre des contributions fixées	21,9	26,4

Note 25 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

142. *Actifs éventuels*: A sa session de juin 2009, la Conférence internationale du Travail a adopté le budget pour la période biennale 2010-11, et le montant des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT s'élevait à 726,7 millions de dollars E.-U. Le Règlement financier de l'OIT dispose que les contributions mises en recouvrement sont dues et payables pour une moitié de leur montant le 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2011, le montant des contributions qui sera dû et payable par les Etats Membres s'élèvera à 363,3 millions de dollars E.-U. au total. Ce montant qui correspond à l'exercice 2011 n'est pas comptabilisé comme actif, mais il est néanmoins communiqué, car il s'agit d'un apport de ressources probable. Les fonds qui en résulteront seront portés en charges pour financer les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'OIT pour la seconde année de la période biennale, conformément au budget adopté par la Conférence. En outre, la réception d'un montant de 20,6 millions de dollars E.-U. au titre des recettes dégagées par les services de formation du Centre de Turin et portant sur des exercices ultérieurs est considérée comme probable, tout comme les contributions au CSBO dues pour 2011 et des exercices ultérieurs qui s'élèvent au total à 25,9 millions de dollars E.-U.

143. *Passifs éventuels*: L'OIT a un passif éventuel estimé à 0,4 million de dollars E.-U. (0,2 million de dollars au 31 décembre 2009) pour des réclamations ou des actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un passif. Il s'agit de réclamations ou d'actions en justice pour lesquelles il est probable que l'OIT devra éteindre l'obligation, mais dont le montant ne peut pas être calculé ou estimé de façon fiable, ou pour lesquelles il n'est pas probable que le BIT devra éteindre l'obligation. Au cours de l'année, un montant de 0,1 million de dollars E.-U. a été réglé à ce titre et de nouvelles réclamations représentant un montant de 0,3 million de dollars E.-U. ont été prises en compte. L'OIT prévoit que ces réclamations feront l'objet d'un règlement dans le courant des 24 prochains mois.

144. *Engagements*: L'OIT a conclu des contrats pluriannuels concernant l'hébergement et le support technique de ses systèmes fondés sur Oracle, la location de photocopieurs, la fourniture de services de nettoyage et de maintenance technique dans le bâtiment du siège à Genève, et des services de restauration et d'agence de voyages au Centre international de formation de Turin. Le montant des engagements non révocables restant à liquider était estimé à 10,5 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2010.

Note 26 – Contributions en nature d'espaces de bureau et d'installations

145. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Elle ne détient pas de titres de propriété pour ces biens qui restent en la possession du gouvernement ayant accordé le droit de les utiliser. La valeur financière de ces installations n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière et la valeur annuelle du droit de jouissance n'a pas non plus été comptabilisée dans l'état de la performance financière.

146. Les principales contributions consistant à accorder le droit d'utiliser des installations pendant une longue durée sont les suivantes:

- ❑ Le campus et les installations du Centre international de formation de Turin mis à sa disposition par la ville de Turin (Italie), y compris les installations dont la construction a été financée par des fonds provenant du gouvernement italien.
- ❑ Les terrains sur lesquels l'OIT a construit des bâtiments à Islamabad, à Brasília et à Dar es-Salaam, et respectivement fournis par le gouvernement du Pakistan, le gouvernement du Brésil et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.
- ❑ Les locaux occupés par les bureaux extérieurs de l'OIT et mis à sa disposition par le gouvernement de la Hongrie pour le bureau de Budapest, le gouvernement du Liban pour celui de Beyrouth, le gouvernement du Cameroun pour celui de Yaoundé, le gouvernement du Koweït pour celui de Koweït, le gouvernement de la Turquie pour celui d'Ankara, le gouvernement du Sénégal pour celui de Dakar, le gouvernement du Nigéria pour celui d'Abuja, le gouvernement du Portugal pour celui de Lisbonne, le gouvernement de l'Espagne pour celui de Madrid, le gouvernement de l'Italie pour celui de Rome, le gouvernement de Sri Lanka pour celui de Colombo et le gouvernement de l'Uruguay pour le CINTERFOR à Montevideo. En outre, le gouvernement de l'Inde prend en partie à sa charge le loyer des locaux du bureau situé à New Delhi.

Note 27 – Etats au format des Normes comptables du système des Nations Unies (valeurs pour les secteurs)

147. Conformément aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, le BIT a établi les états dans un format mixte, en présentant l'information par grand groupe de fonds gérés par l'Organisation, décrits dans la note 1. La composition des groupes de fonds correspond aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, qui imposent de distinguer les fonds qui sont à la disposition des Etats Membres de ceux qui ne le sont pas. Les transferts intersectoriels sont supprimés de la colonne intitulée «Transactions intersectorielles» dans les états ci-après. Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- ❑ Contributions du budget ordinaire à d'autres fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement et aux fonds hors Fonds de fonctionnement, y compris le Centre de Turin. La Conférence fixe le montant de cette contribution au stade de l'adoption du budget ordinaire de l'Organisation.
- ❑ Contributions de chaque secteur aux autres fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement. Elles comprennent les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie de l'OIT en contrepartie de celles versées par les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires à la retraite (soit le double du montant de la cotisation acquittée par les retraités), les contributions au Fonds des indemnités de fin de contrat et au Fonds d'indemnisation à des taux fixés par le Conseil d'administration du BIT.
- ❑ Frais perçus pour les services d'appui au programme fournis par d'autres secteurs dans le cadre de projets financés par des ressources extrabudgétaires à des taux fixés en accord avec les différents donateurs.
- ❑ Frais perçus pour les services de formation fournis au BIT par le Centre de Turin, calculés sur la base des coûts réels assumés par le Centre.

Organisation internationale du Travail
Etat I (format des Normes comptables du système des Nations Unies)
Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds
pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
(en millions de dollars E.-U.)

	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)
Recettes										
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	377,5	723,5	–	–	–	–	–	–	377,5	723,5
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	(1,0)	67,3	–	–	–	–	–	–	(1,0)	67,3
Contributions volontaires	27,2	45,4	16,2	42,7	241,6	461,6	–	–	285,0	549,7
Services de formation du Centre de Turin	–	–	28,4	58,6	–	–	(8,8)	(17,7)	19,6	40,9
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	22,3	42,1	0,5	0,9	–	–	(22,8)	(43,0)	–	–
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	19,2	34,6	–	–	–	–	–	–	19,2	34,6
Produit des ventes et redevances	5,8	9,0	2,4	4,8	0,4	0,1	(0,9)	(1,5)	7,7	12,4
Produit des placements	2,9	12,4	1,1	0,2	–	4,9	–	–	4,0	17,5
Contributions intersectorielles	34,9	62,5	6,2	10,6	–	–	(41,1)	(73,1)	–	–
Gain (perte) net de change et réévaluation	7,0	10,4	0,3	(0,8)	(0,1)	(1,0)	–	–	7,2	8,6
Autres recettes	2,2	2,3	1,6	3,7	–	–	–	–	3,8	6,0
Total, recettes	498,0	1 009,5	56,7	120,7	241,9	465,6	(73,6)	(135,3)	723,0	1 460,5

	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)
Dépenses										
Dépenses de personnel	290,3	529,1	28,5	59,6	86,9	150,3	(15,9)	(29,1)	389,8	709,9
Frais de voyage	14,6	30,4	5,6	14,2	11,1	20,9	–	–	31,3	65,5
Contrats de sous-traitance	21,2	50,9	9,2	17,6	61,2	115,3	(0,6)	(1,3)	91,0	182,5
Frais généraux de fonctionnement	29,8	55,7	5,2	11,0	11,6	19,8	(0,1)	(0,1)	46,5	86,4
Fournitures	1,8	4,6	1,7	3,4	0,3	0,2	–	–	3,8	8,2
Matériel	2,3	9,0	0,8	1,2	8,6	7,5	–	–	11,7	17,7
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	13,2	37,7	4,7	11,1	34,9	58,9	(8,8)	(17,4)	44,0	90,3
Perfectionnement du personnel	3,9	9,6	–	–	–	–	–	–	3,9	9,6
Prestations de l'assurance-maladie	38,8	68,6	–	–	–	–	–	–	38,8	68,6
Contributions et subventions	27,7	51,3	–	–	4,5	4,9	(25,4)	(44,4)	6,8	11,8
Dépenses d'appui au programme	–	–	–	–	22,8	43,0	(22,8)	(43,0)	–	–
Coûts de financement	2,7	8,0	0,1	0,2	–	0,7	–	–	2,8	8,9
Autres dépenses	0,2	2,1	–	1,6	–	–	–	–	0,2	3,7
Total, dépenses	446,5	857,0	55,8	119,9	241,9	421,5	(73,6)	(135,3)	670,6	1 263,1
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	51,5	152,5	0,9	0,8	–	44,1	–	–	52,4	197,4

	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)	2010	Chiffres de 2008-09 retraités (24 mois)
Ajustement sur exercices antérieurs	–	15,7	–	20,9	–	–	–	–	–	36,6
Ajustement pour tenir compte des produits dérivés	(8,0)	6,6	–	–	–	–	–	–	(8,0)	6,6
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	42,9	–	–	–	–	–	–	–	42,9	–
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service	(67,3)	–	–	–	–	–	–	–	(67,3)	–
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	11,6	(2,9)	–	–	–	(44,1)	–	–	11,6	(47,0)
Changements apportés aux méthodes comptables	–	(180,8)	–	(3,6)	–	–	–	–	–	(184,4)
Différence de conversion	–	–	(1,7)	(0,2)	–	–	–	–	(1,7)	(0,2)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	201,6	210,5	32,2	14,3	–	–	–	–	233,8	224,8
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	232,3	201,6	31,4	32,2	–	–	–	–	263,7	233,8

Organisation internationale du Travail
Etat II (format des Normes comptables du système des Nations Unies)
Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2010
(en millions de dollars E.-U.)

	Note	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
		2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités
Actif											
Actif à court terme											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6, 21	359,3	326,1	19,2	27,3	205,8	219,7	–	–	584,3	573,1
Contributions à recevoir des Etats Membres	7, 21	50,2	36,1	–	–	–	–	–	–	50,2	36,1
Contributions volontaires à recevoir	8	5,2	–	1,2	–	256,4	–	–	–	262,8	–
Actif lié aux produits dérivés	21	2,9	1,1	–	–	–	–	–	–	2,9	1,1
Autres sommes à recevoir	9, 21	11,5	9,4	7,1	7,5	(0,5)	0,6	(0,9)	(0,1)	17,2	17,4
Autres actifs à court terme	10	9,7	8,6	0,4	0,4	2,1	0,3	–	–	12,2	9,3
		438,8	381,3	27,9	35,2	463,8	220,6	(0,9)	(0,1)	929,6	637,0
Actif à long terme											
Contributions à recevoir des Etats Membres	7, 21	16,7	13,6	–	–	–	–	–	–	16,7	13,6
Contributions volontaires à recevoir	7, 21	–	–	–	–	91,7	–	–	–	91,7	–
Investissements	11, 21	69,6	65,7	14,6	9,1	–	–	–	–	84,2	74,8
Investissements pour le compte de l'UIT	11, 21	10,6	9,9	–	–	–	–	–	–	10,6	9,9
Terrains et bâtiments	12	479,4	435,8	7,9	4,9	–	–	–	–	487,3	440,7

	Note	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
		2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités
Autres actifs à long terme		0,9	1,0	–	–	–	–	–	–	0,9	1,0
		577,2	526,0	22,5	14,0	91,7	–	–	–	691,4	540,0
Total, actif		1 016,0	907,3	50,4	49,2	555,5	220,6	(0,9)	(0,1)	1 621,0	1 177,0
Passif											
Passif à court terme											
Sommes à payer et engagements non réglés	13, 21	26,0	30,5	3,9	4,0	4,1	0,9	–	(0,1)	34,0	35,3
Produits différés	14	27,7	31,2	10,9	9,2	249,6	–	–	–	288,2	40,4
Sommes dues aux donateurs	15	–	–	0,5	0,2	201,9	212,1	–	–	202,4	212,3
Avantages du personnel	16	25,3	26,7	0,4	0,3	0,8	0,4	–	–	26,5	27,4
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	17, 21	3,9	3,6	–	–	–	–	–	–	3,9	3,6
Sommes dues aux Etats Membres	18	16,7	1,0	–	–	–	–	–	–	16,7	1,0
Passif lié aux produits dérivés	21	16,7	3,6	–	–	–	–	–	–	16,7	3,6
Autres passifs à court terme	19	1,7	0,8	–	–	0,2	0,5	(0,9)	–	1,0	1,3
		118,0	97,4	15,7	13,7	456,6	213,9	(0,9)	(0,1)	589,4	324,9
Passif à long terme											
Produits différés	14	–	–	–	–	91,7	–	–	–	91,7	–
Avantages du personnel	16	615,5	529,1	3,3	3,3	7,2	6,7	–	–	626,0	539,1
Emprunts à long terme	17, 21	42,5	39,3	–	–	–	–	–	–	42,5	39,3
Sommes dues aux Etats Membres	18	0,9	29,4	–	–	–	–	–	–	0,9	29,4

	Note	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires	Transactions intersectorielles		Total OIT	
		2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	2010	Chiffres de 2009 retraités	2010	Chiffres de 2009 retraités
Passif lié aux produits dérivés	21	–	3,6	–	–	–	–	–	–	3,6
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	20	6,8	6,9	–	–	–	–	–	6,8	6,9
		665,7	608,3	3,3	3,3	98,9	6,7	–	767,9	618,3
Total, passif		783,7	705,7	19,0	17,0	555,5	220,6	(0,9)	(0,1)	1 357,3
Total, réserves		171,5	155,8	2,7	2,7	–	–	–	174,2	158,5
Total, soldes de fonds accumulés		60,8	45,8	28,7	29,5	–	–	–	89,5	75,3
Total, réserves et soldes des fonds		232,3	201,6	31,4	32,2	–	–	–	263,7	233,8
Total, passif, réserves et soldes des fonds		1 016,0	907,3	50,4	49,2	555,5	220,6	(0,9)	(0,1)	1 621,0

Note 28

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT
Récapitulatif pour la période biennale ayant pris fin le 31 décembre 2010
(en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01.01.2010 ¹	Contributions fixées pour 2010	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités ² au 31.12.2010	Solde dû au 31.12.2010
I. Contributions fixées pour 2010:					
Dans le cadre du budget	-	388 797 698	388 797 698	351 447 354	37 350 344
Total des contributions fixées pour 2010	-	388 797 698	388 797 698	351 447 354	37 350 344
II. Arriérés de contributions dus par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs:					
A. Arriérés de contributions dus par les Etats Membres	65 317 344		65 317 344	26 807 362	38 509 982
B. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	245 066		245 066	-	245 066
C. Montants dus par des Etats au moment où ils ont cessé d'être Membres de l'OIT	6 370 623		6 370 623	-	6 370 623
Total des contributions arriérées et des montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	71 933 033	-	71 933 033	26 807 362	45 125 671
Total 2010	71 933 033	388 797 698	460 730 731	378 254 716	82 476 015
Total 2008-09	91 060 254	789 343 955	880 404 209	808 471 176	71 933 033

Solde dû en dollars E.-U. au taux de change au 31 décembre 2010 pour les opérations de l'ONU (0,951 franc suisse pour 1 dollar E.-U.)

86 725 568

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

(1 812 950)

Solde des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres en dollars E.-U.

84 912 618

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2010

² Comprend les montants (1 046 932 francs suisses au total) portés au crédit des Etats Membres au titre:

du système d'incitation au prompt versement des contributions pour 2008

de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents

des excédents accumulés au cours des exercices précédents

en francs

suisses

715 110

59 230

272 592

1 046 932

Note 29

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010			Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées %	Montants reçus ou crédités ³	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
Afghanistan	0,001	3 888	3 874	14	7	7	–	14
Afrique du Sud	0,290	1 127 506	1 096 346	31 160	–	–	–	31 160
Albanie	0,006	23 328	23 328	–	–	–	–	–
Algérie	0,085	330 476	330 476	–	–	–	–	–
Allemagne	8,581	33 362 516	33 362 516	–	–	–	–	–
Angola	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda ²	0,002	7 776	1 240	6 536	315 946	–	315 946	322 482
Arabie saoudite	0,748	2 908 188	2 908 188	–	–	–	–	–
Argentine	0,325	1 263 584	1 193 566	70 018	–	–	–	70 018
Arménie ¹	0,002	7 776	7 776	–	1 671 666	72 000	1 599 666	1 599 666
Australie	1,788	6 951 658	6 951 658	–	–	–	–	–
Autriche	0,888	3 452 501	3 452 501	–	–	–	–	–
Azerbaïdjan ¹	0,005	19 440	19 440	–	3 362 228	70 784	3 291 444	3 291 444
Bahamas	0,016	62 207	62 207	–	–	–	–	–
Bahreïn	0,033	128 302	128 302	–	–	–	–	–
Bangladesh	0,010	38 879	38 879	–	–	–	–	–
Barbade	0,009	34 992	34 992	–	–	–	–	–
Bélarus ¹	0,020	77 759	77 759	–	1 261 971	157 746	1 104 225	1 104 225
Belgique	1,103	4 288 411	4 288 411	–	–	–	–	–
Belize	0,001	3 888	1	3 887	3 911	–	3 911	7 798
Bénin	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–
Bolivie, Etat plurinational de	0,006	23 328	23 328	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	0,006	23 328	23 328	–	–	–	–	–
Botswana	0,014	54 431	54 431	–	55 137	55 137	–	–
Brésil	0,877	3 409 734	54 908	3 354 826	474 918	–	474 918	3 829 744
Brunei Darussalam (le)	0,026	101 087	101 087	–	–	–	–	–
Bulgarie	0,020	77 759	77 759	–	–	–	–	–
Burkina Faso	0,002	7 776	7 776	–	–	–	–	–

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Burundi ²	0,001	3 888	–	3 888	11 580	3 918	7 662	2008-2010	11 550
Cambodge ¹	0,001	3 888	3 888	–	135 304	27 062	108 242	1991-1994	108 242
Cameroun	0,009	34 992	–	34 992	35 533	–	35 533	2009-10	70 525
Canada	2,978	11 578 321	11 578 321	–	–	–	–		–
Cap-Vert ²	0,001	3 888	–	3 888	103 584	5 859	97 725	1994-1996+2005-2010	101 613
République centrafricaine ¹	0,001	3 888	3 888	–	114 688	8 192	106 496	1996-2000+2004-2007	106 496
Chili	0,161	625 960	625 960	–	–	–	–		–
Chine	2,668	10 373 056	10 373 056	–	–	–	–		–
Chypre	0,044	171 070	171 070	–	–	–	–		–
Colombie	0,105	408 235	408 235	–	9 743	9 743	–		–
Comores ²	0,001	3 888	–	3 888	516 654	17 975	498 679	1983-2010	502 567
Congo	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–		–
Corée, République de	2,174	8 452 408	4 163 816	4 288 592	3 772 944	3 772 944	–	2010	4 288 592
Costa Rica	0,032	124 414	74 516	49 898	19 735	19 735	–	2010-11	49 898
Côte d'Ivoire	0,009	34 992	291	34 701	70 087	–	70 087	2008-2010	104 788
Croatie	0,050	194 398	194 398	–	–	–	–		–
Cuba	0,054	209 949	385	209 564	213 128	213 118	10	2009-10	209 574
Danemark	0,739	2 873 196	2 873 196	–	–	–	–		–
Djibouti ²	0,001	3 888	–	3 888	114 035	–	114 035	1995-2010	117 923
République dominicaine	0,024	93 311	334	92 977	94 314	92 977	1 337	2009-10	94 314
Dominique ²	0,001	3 888	21	3 867	14 890	–	14 890	2006-2010	18 757
Egypte	0,088	342 140	342 140	–	–	–	–		–
El Salvador	0,020	77 759	2 276	75 483	85 089	85 089	–	2010	75 483
Emirats arabes unis	0,302	1 174 161	1 174 048	113	113	113	–	2010	113
Equateur	0,021	81 647	33 356	48 291	68 267	68 267	–	2010	48 291
Erythrée	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–		–
Espagne	2,969	11 543 329	11 543 329	–	–	–	–		–
Estonie	0,016	62 207	62 207	–	–	–	–		–
Etats-Unis	22,000	85 534 944	68 538 451	16 996 493	17 294 102	17 294 102	–	2010	16 996 493
Ethiopie	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–		–

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	19 440	1	19 439	-	-	-	2010	19 439
Fidji (les)	0,003	11 664	11 664	-	-	-	-		-
Finlande	0,564	2 192 805	2 192 805	-	-	-	-		-
France	6,304	24 509 649	24 509 649	-	-	-	-		-
Gabon	0,008	31 104	31 104	-	-	-	-		-
Gambie ²	0,001	3 888	-	3 888	78 806	41 152	37 654	1999-2010	41 542
Géorgie ¹	0,003	11 664	11 664	-	2 841 509	61 438	2 780 071	1993-2004	2 780 071
Ghana	0,004	15 552	15 552	-	14 158	14 158	-		-
Grèce	0,596	2 317 219	1 260 032	1 057 187	281 775	281 775	-	2010	1 057 187
Grenade	0,001	3 888	-	3 888	-	-	-	2010	3 888
Guatemala	0,032	124 414	124 414	-	-	-	-		-
Guinée	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-		-
Guinée-Bissau ²	0,001	3 888	-	3 888	249 189	-	249 189	1992-2001+2003-2010	253 077
Guinée équatoriale	0,002	7 776	3 418	4 358	-	-	-	2010	4 358
Guyana	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-		-
Haïti	0,002	7 776	-	7 776	-	-	-	2010	7 776
Honduras	0,005	19 440	19 440	-	-	-	-		-
Hongrie	0,244	948 660	948 660	-	-	-	-		-
Iles Marshall (les)	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-		-
Iles Salomon ¹	0,001	3 888	1 246	2 642	25 631	3 205	22 426	2001-2007+2010	25 068
Inde	0,450	1 749 578	1 749 578	-	-	-	-		-
Indonésie	0,161	625 960	625 960	-	-	-	-		-
Iran, République islamique d'	0,180	699 831	5 929	693 902	825 290	661 651	163 639	2009-2010	857 541
Iraq ¹	0,015	58 319	58 319	-	5 485 859	304 770	5 181 089	1991-2007	5 181 089
Irlande	0,445	1 730 139	1 730 132	7	7	7	-	2010	7
Islande	0,037	143 854	143 854	-	-	-	-		-
Israël	0,419	1 629 052	1 629 052	-	-	-	-		-
Italie	5,081	19 754 684	19 754 684	-	-	-	-		-
Jamaïque	0,010	38 879	334	38 545	-	-	-	2010	38 545
Japon	16,631	64 660 530	64 660 530	-	-	-	-		-

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Jordanie	0,012	46 655	46 655	–	381	381	–	–	
Kazakhstan ¹	0,029	112 751	112 751	–	2 830 692	257 335	2 573 357	1995-1999	
Kenya	0,010	38 879	17 587	21 292	–	–	–	2010	
Kirghizistan ²	0,001	3 888	–	3 888	1 143 746	3 655	1 140 091	1992-2010	
Kiribati	0,001	3 888	33	3 855	2 428	–	2 428	2009-10	
Koweït	0,182	707 607	707 607	–	–	–	–	–	
République démocratique populaire lao	0,001	3 888	3 888	–	3 853	3 853	–	–	
Lesotho	0,001	3 888	12	3 876	–	–	–	2010	
Lettonie	0,018	69 983	69 983	–	–	–	–	–	
Liban	0,034	132 190	2 167	130 023	166 791	166 791	–	2010	
Libéria ¹	0,001	3 888	3 888	–	142 308	23 121	119 187	1996-1999	
Jamahiriya arabe libyenne	0,062	241 053	–	241 053	959 296	822 995	136 301	2009-10	
Lituanie	0,031	120 526	120 526	–	–	–	–	–	
Luxembourg	0,085	330 476	330 476	–	–	–	–	–	
Madagascar	0,002	7 776	6 865	911	–	–	–	2010	
Malaisie	0,190	738 711	738 711	–	–	–	–	–	
Malawi	0,001	3 888	46	3 842	–	–	–	2010	
Maldives, République des ³	0,001	6 386	–	6 386	–	–	–	2009-10	
Mali	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–	
Malte	0,017	66 095	66 095	–	–	–	–	–	
Maroc	0,042	163 294	163 294	–	–	–	–	–	
Maurice	0,011	42 767	42 767	–	–	–	–	–	
Mauritanie	0,001	3 888	2 041	1 847	4 039	4 039	–	2010	
Mexique	2,258	8 778 996	–	8 778 996	8 774 050	839 046	7 935 004	2009-10	
Moldova, République de ¹	0,001	3 888	3 888	–	2 183 472	136 467	2 047 005	1993-2004	
Mongolie	0,001	3 888	3 881	7	–	–	–	2010	
Monténégro (le)	0,001	3 888	–	3 888	3 947	3 888	59	2009-10	
Mozambique	0,001	3 888	3 881	7	–	–	–	2010	
République de l'Union du Myanmar	0,005	19 440	18 826	614	–	–	–	2010	
Namibie	0,006	23 328	23 328	–	–	–	–	–	

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Népal	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–	
Nicaragua	0,002	7 776	7 776	–	–	–	–	–	
Niger	0,001	3 888	3 888	–	4 325	4 325	–	–	
Nigéria	0,048	186 622	186 622	–	–	–	–	–	
Norvège	0,783	3 044 266	3 044 266	–	–	–	–	–	
Nouvelle-Zélande	0,256	995 316	995 316	–	–	–	–	–	
Oman	0,073	283 820	283 820	–	–	–	–	–	
Ouganda	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–	
Ouzbékistan ²	0,008	31 104	–	31 104	1 519 435	31 104	1 488 331	1 519 435	
Pakistan	0,059	229 389	146 723	82 666	138 788	138 788	–	82 666	
Panama	0,023	89 423	89 423	–	25 104	25 104	–	–	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 776	–	7 776	15 646	–	15 646	23 422	
Paraguay ¹	0,005	19 440	19 440	–	640 838	42 723	598 115	598 115	
Pays-Bas	1,874	7 286 022	7 286 022	–	–	–	–	–	
Pérou	0,078	303 260	823	302 437	593 274	300 139	293 135	595 572	
Philippines	0,078	303 260	303 260	–	–	–	–	–	
Pologne	0,501	1 947 864	1 947 864	–	–	–	–	–	
Portugal	0,527	2 048 951	2 048 951	–	–	–	–	–	
Qatar	0,085	330 476	330 476	–	–	–	–	–	
République démocratique du Congo	0,003	11 664	2 555	9 109	11 594	–	11 594	20 703	
Roumanie	0,070	272 157	272 157	–	–	–	–	–	
Royaume-Uni	6,645	25 835 441	25 835 441	–	–	–	–	–	
Russie, Fédération de	1,201	4 669 430	4 669 430	–	–	–	–	–	
Rwanda	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–	
Sainte-Lucie	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–	
Saint-Marin	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 888	3 888	–	4 215	4 215	–	–	
Samoa	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–	–	
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 888	–	3 888	230 051	22 562	207 489	211 377	

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Sénégal	0,004	15 552	–	15 552	30 163	28 672	1 491	2009-10	17 043
Serbie (la)	0,021	81 647	81 647	–	–	–	–		–
Seychelles	0,002	7 776	7 776	–	–	–	–		–
Sierra Leone ²	0,001	3 888	–	3 888	412 021	3 421	408 600	1986-2010	412 488
Singapour	0,347	1 349 119	1 349 119	–	–	–	–		–
Slovaquie	0,063	244 941	244 941	–	–	–	–		–
Slovénie	0,096	373 243	373 243	–	–	–	–		–
Somalie ²	0,001	3 888	–	3 888	381 738	–	381 738	1988-2010	385 626
Soudan	0,010	38 879	72	38 807	61 508	–	61 508	2008-2010	100 315
Sri Lanka	0,016	62 207	62 207	–	–	–	–		–
Suède	1,072	4 167 885	4 167 885	–	–	–	–		–
Suisse	1,217	4 731 638	4 731 638	–	–	–	–		–
Suriname	0,001	3 888	3 888	–	–	–	–		–
Swaziland	0,002	7 776	7 776	–	–	–	–		–
République arabe syrienne	0,016	62 207	56 885	5 322	5 322	5 322	–	2010	5 322
Tadjikistan ²	0,001	3 888	–	3 888	571 146	3 947	567 199	1994-2010	571 087
Tanzanie, République-Unie de	0,006	23 328	19 999	3 329	–	–	–	2010	3 329
Tchad	0,001	3 888	41	3 847	6	–	6	2009-10	3 853
République tchèque	0,281	1 092 514	1 092 514	–	–	–	–		–
Thaïlande	0,186	723 159	723 159	–	–	–	–		–
Timor-Leste (le)	0,001	3 888	3 716	172	83	83	–	2010	172
Togo ¹	0,001	3 888	292	3 596	101 757	1 645	100 112	1996-2004+2010	103 708
Trinité-et-Tobago	0,027	104 975	104 975	–	–	–	–		–
Tunisie	0,031	120 526	120 526	–	–	–	–		–
Turkménistan ²	0,006	23 328	–	23 328	973 268	–	973 268	1993-2010	996 596
Turquie	0,381	1 481 310	1 481 310	–	–	–	–		–
Tuvalu	0,001	3 888	3 888	–	6 309	6 309	–		–
Ukraine ¹	0,045	174 958	174 958	–	3 164 719	–	3 164 719	1998-99+2009	3 164 719
Uruguay	0,027	104 975	104 975	–	–	–	–		–
Vanuatu	0,001	3 888	21	3 867	7 952	7 098	854	2009-10	4 721

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010**
(en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
Venezuela, République bolivarienne du	0,200	777 590	375 322	402 268	566 516	566 516	–	2010	402 268
Viet Nam	0,024	93 311	93 311	–	–	–	–		–
Yémen	0,007	27 216	13 071	14 145	10 894	10 894	–	2010	14 145
Zambie	0,001	3 888	11	3 877	3 871	–	3 871	2009-10	7 748
Zimbabwe	0,008	31 104	483	30 621	–	–	–	2010	30 621
Total Etats Membres	100,000	388 797 698	351 447 354	37 350 344	65 317 344	26 807 362	38 509 982		75 860 326

Détails	Contributions fixées pour 2010				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2010
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2010	Solde dû au 01.01.2010	Montant reçu en 2010	Solde dû au 31.12.2010		
	%	Montant ³							
<i>Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>									
Paraguay	–	–	–	–	245 066	–	245 066	1937	245 066
<i>Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>	–	–	–	–	245 066	–	245 066		245 066
<i>Montants dus par des Etats au moment où ils ont cessé d'être Membres de l'OIT</i>									
Ex-Rép. de Yougoslavie ⁴	–	–	–	–	6 370 623	–	6 370 623	1989-2001	6 370 623
<i>Total – Montants dus par des Etats au moment où ils ont cessé d'être Membres de l'OIT</i>	–	–	–	–	6 370 623	–	6 370 623		6 370 623
TOTAL	100,000	388 797 698	351 447 354	37 350 344	71 933 033	26 807 362	45 125 671		82 476 015

- ¹ Arrangements financiers.
Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

Etats Membres	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé	
Arménie	93 ^e	(2005)
Azerbaïdjan	95 ^e	(2006)
Bélarus	86 ^e	(1998)
Cambodge	82 ^e	(1995)
République centrafricaine	97 ^e	(2008)
Géorgie	93 ^e	(2005)
Iles Salomon	97 ^e (2008)	(2008)
Iraq	97 ^e	(2008)
Kazakhstan	88 ^e (2000)	(2000)
Libéria	88 ^e (2000)	(2000)
Moldova, République de	93 ^e (2005)	(2005)
Paraguay	92 ^e (2004)	(2004)
Togo	93 ^e (2005)	(2005)
Ukraine	99 ^e (2010)	(2010)

² **Etats Membres ayant des arriérés de contributions de deux années ou plus et ayant perdu leur droit de vote en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.** Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2008-09). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

³ Y compris la contribution de la République des Maldives pour 2009, d'un montant total de 2 498 francs suisses, fixée après adoption du budget, par la Conférence internationale du Travail, à sa 99^e session en juin 2010. La République des Maldives est devenue Membre de l'OIT le 15 mai 2009.

⁴ **Statut de la Yougoslavie.** L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

6. Annexe

**Informations complémentaires
non vérifiées**

Détail des actifs, recettes et dépenses
nets par fonds pour 2010
(en milliers de dollars E.-U.)

Actif net par fonds	Actif net au 31.12.2009 (chiffres retraités)	Recettes 2010	Dépenses 2010	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2010
Budget ordinaire	36 257	368 311	(337 598)	(19 825)	(9 543)	37 602
Terrains et bâtiments	392 914	(208)	(2 653)	–	42 913	432 966
Fonds pour le bâtiment et le logement	64 960	12 064	(2 090)	12 841	–	87 775
CSBO	9 731	25 487	(12 631)	–	–	22 587
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	42 181	22 599	(23 342)	–	–	41 438
Publications	738	828	(738)	–	–	828
Fonds pour les systèmes informatiques	1 725	2	(23)	–	–	1 704
Dons, subventions et frais remboursables	3 813	6 477	(4 511)	–	–	5 779
Excédent de l'exercice précédent	5 065	271	(599)	–	–	4 737
Compte de programmes spéciaux	9 908	2 226	(1 973)	18 570	–	28 731
Fonds de roulement	33 981	2 823	–	–	–	36 804
Compte d'ajustement des recettes	56 650	7 181	(569)	–	–	63 262
Fonds des indemnités de fin de contrat	(12 675)	4 587	(5 257)	–	–	(13 345)
CAPS	35 503	44 687	(38 870)	–	1 569	42 889
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(481 061)	–	(15 160)	–	(67 337)	(563 558)
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	1 946	1 094	(913)	–	–	2 127
Elimination des transactions intrasectorielles	–	(394)	394	–	–	–
Sous-total, autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	201 636	498 035	(446 533)	11 586	(32 398)	232 326

Actif net par fonds	Actif net au 31.12.2009 (chiffres retraités)	Recettes 2010	Dépenses 2010	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2010
Centre de Turin	18 755	50 670	(50 070)	–	(1 681)	17 674
IIES	12 357	2 377	(2 101)	–	–	12 633
CINTERFOR	309	1 297	(1 228)	–	–	378
CIS	907	110	(151)	–	–	866
Tribunal administratif	(161)	2 291	(2 270)	–	–	(140)
Sous-total, autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement	32 167	56 745	(55 820)	–	(1 681)	31 411
PNUD	–	1 681	(1 681)	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	240 221	(240 221)	–	–	–
Sous-total, ressources extrabudgétaires	–	241 902	(241 902)	–	–	–
Elimination des transactions intersectorielles	–	(73 623)	73 623	–	–	–
Total	233 803	723 059	(670 632)	11 586	(34 079)	263 737